



Bulletin Officiel

N° 3601

Mardi 18 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES. 2-3

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES DES FCC

FCC BIAT-CREDIMMO 1 4

FCC BIAT-CREDIMMO 2 4

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «Carthage Cement» 5-12

ASSEMBLEES GENERALES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 13

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE 13

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SICAV BH OBLIGATAIRE 14

SICAV BH PLACEMENTS 14

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 15-18

TUNISIE FACTORING 19-20

PROJET DES RESOLUTIONS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- : AGO 21

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD : AGO 22

ATTIJARI BANK : AGO 23

SOCIETE D'ASSURANCE MAGHREBIA VIE : AGO 24

SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASSURANCES 25

MAGHREBIA- : AGO

TUNISIE LEASING : AGO 26-27

COURBE DES TAUX 28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 29-30

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

- FCP AL AMANAH ETHICAL FCP

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

GRUPE BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

COMMUNIQUÉ DU CMF (suite)

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
3	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweïtienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
3	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH 1, rue 8000 angle 11 Kheireddine Pacha 1002 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID -1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
11	Attijari Intermédiation Résidence Omar 1073 Montplaisir Ennasim-Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du lac d'Annecy -1053 les berges du lac Tunis
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES DES FCC

FCC BIAT-CREDIMMO 1

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P1 et P2 et les parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », que le remboursement des dites parts en Capital pour P1 et le règlement des Intérêts pour P1, P2 et S, aux taux respectifs de TMM*+0.50%, TMM*+1.20% et TMM*+2.20%, relatif à l'échéance du 15 Mai 2010, seront effectués comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire :	44,317 DT	par part P1
Intérêt Unitaire brut :	2,951 DT	par part P1

Total brut : 47,268 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut :	13,202 DT	par part P2

Total brut : 13,202 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	15,674 DT	par part S

Total brut : 15,674 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.14%.

— *** —

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P1, P2 et P3 et les parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », que le remboursement des dites parts en Capital pour P1 et le règlement des Intérêts pour P1, P2, P3 et S, aux taux respectifs de TMM*+0.50%, TMM*+1.00%, TMM*+1.70% et TMM*+2.00%, relatif à l'échéance du 15 Mai 2010, seront comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire :	50,717 DT	par part P1
Intérêt Unitaire brut :	5,087 DT	par part P1

Total brut : 55,804 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut :	12,707 DT	par part P2

Total brut : 12,707 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	14,438 DT	par part P3

Total brut : 14,438 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	15,179 DT	par part S

Total brut : 15,179 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.14%.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du
CMF n°3595 du 10 Mai 2010
suite à la publication de l'erratum par
MAC SA intermédiaire en bourse introducteur**

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «Carthage Cement»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «Carthage Cement».

Dans le cadre du prospectus, la société «Carthage Cement» a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.
- Créer un comité exécutif.
- Mettre en place un comité de rémunération.
- Nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un deuxième commissaire aux comptes et ce, conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales.
- Mettre en place un manuel des procédures.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, la société BINA Corporation, actionnaire de référence détenant actuellement 99,99% du capital de « Carthage Cement » s'est engagée :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;

à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La Bourse a indiqué que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital après augmentation, au plus tard, le jour d'introduction ;
- Justification d'existence de 100 actionnaires ou cinq institutionnels au moins, au plus tard, le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte :

- De l'engagement de la société sur l'achèvement des travaux de mise à jour du manuel des procédures ;
- De l'existence d'un contrat de liquidité portant sur un montant de 5,0 Millions de dinars et un nombre équivalent de titres.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Carthage Cement » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société « Carthage Cement » SA

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème Etage Montplaisir – 1073 Tunis

Téléphone : 71 964 593

Fax : 71 963 716

E-mail : hatem.garbouj@carthagecement.com.tn

Objet social :

La société « Carthage Cement » a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie ;
- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;
- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;
- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier

2-2 Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société « Carthage Cement » de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Actions offertes au public :

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 20 337 846 actions représentant 28,64% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de 47 368 421 actions représentant 66,72% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

- Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit 3 293 733 actions représentant 4,64% du total des actions à émettre, feront l'objet d'un placement privé auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

2-5 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2010**.

2-6 Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Carthage Cement» a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-7 Établissements domiciliaires :**

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Carthage Cement » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°05 903 000050087161093 ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**2-8-1 Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories :

Catégorie A	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
--------------------	---	---

Catégorie B	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
--------------------	--	---

Catégorie C	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
--------------------	--	--

Catégorie D*	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
---------------------	--	---

Catégorie E	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions
--------------------	--	---

*Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-1-1 Mode de répartition des titres :**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
Total	20 337 846	38 641 907	14,25%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories B, C, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie A :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

2-8-1-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement , tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Carthage Cement » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-2 Placement Garanti :**

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels¹ autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7 134 003 actions pour les institutionnels.

2-8-2-1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Carthage Cement » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

2-10 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

2-13 Avantage fiscal :

« Carthage Cement » a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif.

Une fois cette loi adoptée, la société « Carthage Cement » pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES (suite)****MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeu'di 27 Mai 2010 à 15H00**, au Centre Nawrez, Bloc B – aux Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2009 ;
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009 ;
3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation des Résultats de l'exercice 2009;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Questions diverses.

2010 - AS - 504

— *** —

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 04 juin 2010 à partir de 09h00 du matin à l'hôtel Sheraton – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la réalisation de l'opération d'augmentation du capital social et la libération totale des montants et des titres,
2. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2009,
4. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009 et lecture des rapports des co-commissaires aux comptes y afférents,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Acceptation de la démission d'un administrateur,
7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2009,
8. Renouvellement du mandat du 2^{ème} commissaire aux comptes,
9. Approbation des montants des jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction des Affaires Juridiques sise au 140 avenue de la liberté 1002 Tunis et à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction des Affaires Juridique sus-mentionnée, durant l'horaire du travail et le délai légal.

2010 - AS - 505

RESOLUTIONS ADOPTEES

AVIS DES SOCIETES (suite)

SICAV BH OBLIGATAIRE

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59**

***Résolutions adoptées par
l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 26-04-2010***

Première Résolution : Amendement de l'article 5 des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, approuve l'amendement de l'article 5 des statuts conformément à l'annexe ci-jointe et décide la mise à jour des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie des présents, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, et de publication

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

SICAV BH PLACEMENTS

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59**

***Résolutions adoptées par
l'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 26-04-2010***

Première Résolution : Amendement de l'article 5 des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, approuve l'amendement de l'article 5 des statuts conformément à l'annexe ci-jointe et décide la mise à jour des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie des présents, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, et de publication

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézég, Megrine 2033 Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 mai 2010, la Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

BENEFICE 2009	14 189 864,493
Report à nouveau bénéficiaire	6 116 329,024
Bénéfice distribuable	20 306 193,517
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (3.600.000 dinars-3.200.000 dinars)	-400 000,000
Somme portée au compte spécial de réserves spéciales d'investissement en vue de l'incorporation au capital en application de la loi 93-120	1 000 000,000
Total bénéfice distribuable	18 906 193,517
Premier dividende (36.000 000 DT*65)	2 160 000,000
Super dividende à distribuer	6 840 000,000
REPORT A NOUVEAU	9 906 193,517

Les dividendes de l'exercice 2009 sont ainsi fixés à 250 Millimes par action de nominal 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 25 Mai 2010

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2009, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**II - LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**

Actifs	Notes	Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		466 976	320 904
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(196 339)	(168 392)
Immobilisations incorporelles nettes	B.1	270 637	152 512
Immobilisations corporelles		39 480 504	37 361 224
- Amortissements des immobilisations corporelles		(20 037 333)	(17 782 823)
Immobilisations corporelles nettes	B.2	19 443 171	19 578 401
Immobilisations financières		7540 699	5 443 544
- Provisions		(169 610)	(120 342)
Immobilisations financières nettes	B.3	7 371 089	5 323 202
Total des actifs immobilisés		27 084 896	25 054 115
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		27 084 896	25 054 115
Actifs courants			
Stocks		14 534 676	22 233 884
- Provisions sur stocks		(202 711)	(202 711)
Stocks nets	B.4	14 331 966	22 031 174
Clients et comptes rattachés		17 915 790	19 190 476
- Provisions sur comptes clients		(4 558 101)	(4 506 331)
Clients nets	B.5	13 357 690	14 684 145
Comptes de régularisations et autres actifs courants provision sur comptes d'actifs		1 424 582 (764 324)	3 404 956 (682 927)
Autres actifs courants nets	B.6	660 257	2 722 029
Placements et autres actifs financiers	B.7	23 554 270	13 692 887
Liquidités et équivalents de liquidités	B.8	4 699 433	6 126 027
Total des actifs courants		56 603 616	59 256 261
Total des actifs		83 688 512	84 310 376

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

		Exercice clos le	Exercice clos le
Capitaux propres et passifs	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres			
Capital social		36 000 000	32 000 000
Rachat propres Actions		-	(375 071)
Réserves Légales		3 600 000	3 200 000
Réserves spéciales de réinvestissement		1 000 000	3 844 034
Réserve pour fonds social		709 300	709 300
Autres capitaux propres		546 133	673 132
Résultats reportés		9 906 194	6 213 556
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		67 121 627	61 624 951
Total des capitaux propres après affectation		67 121 627	61 624 951
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		349 033	644 063
Total des passifs non courants		349 033	644 063
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		6 025 622	4 170 985
Autres passifs courants		1 168 608	1 203 148
Dividendes à payer		9 000 000	8 000 000
Concours bancaires et autres passifs financiers		23 622	8 667 228
Total des passifs courants		16 217 852	22 041 361
Total des passifs		16 566 885	22 685 425
Total des capitaux propres et des passifs		83 688 512	84 310 376

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

III - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Prime d'émission	Réserve Légale	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'invés	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total de capitaux propres
avant	36 000 000		15 360 000	3 200 000	709 300	6 116 329	1 630 468	(1 084 335)	14 189 864	76 121 627
;				400 000					(400 000)	-
IS						3 789 865			(3 789 864)	-
ués									(9 000 000)	(9 000 000)
péciales de		1 000 000							(1 000 000)	-
après	36 000 000	1 000 000	15 360 000	3 600 000	709 300	9 906 194	1 630 468	(1 084 335)	-	67 121 627

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE FACTORING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082-Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la société Tunisie Factoring publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2009, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre de conventions approuvées antérieurement et approuve les conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2009 telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

Bénéfice net de 2009	1 930 107
Report à nouveau	1 006 348
Réserve légale 5%	146 823
Bénéfice disponible (A)	2 789 632
Premier dividende (dividende statutaire)	600 000
Super dividende	0
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Reliquat (A)-(B)	2 189 632
Dotation au fonds social	20 000
Report à nouveau	2 169 632

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quinze millions (15 000 000) de dinars et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de dix mille (10 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2009 à un montant global de six mille (6 000) dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

TUNISIE FACTORING

BILAN APRÈS AFFECTATION ARRETE AU

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2009	2008			2009	2008
Actifs				Capitaux propres et passifs			
Actifs non courants				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	3	1 474 391	1 451 668	Capital social	10	10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements INC		(1 137 251)	(1 050 401)	Réserves légales		713 022	566 199
		337 140	401 267	Résultats reportés		2 169 632	1 006 347
Immobilisations corporelles	4	575 330	572 295	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements IC		(441 658)	(385 822)				
		133 671	186 473	Total des capitaux propres APRÈS		13 994 936	12 684 828
Immobilisations financières	5	2 573 721	2 001 147	AFFECTATION			
Moins : provisions IF		(618 782)	(618 782)	Résultat de l'exercice			
		1 954 939	1 382 366				
Total des actifs immobilisés		2 425 750	1 970 105	Total des capitaux propres APRÈS AFFECTATION		13 994 936	12 684 828
Autres actifs non courants		-	-	Passifs non courants			
Total actifs non courants		2 425 750	1 970 105	Emprunts	11	-	-
Actifs courants				Autres passifs financiers	12	-	-
Acheteurs factorés	6	87 246 752	82 933 206	Provisions		343 079	251 701
Moins : provisions Acheteurs factorés		(1 937 683)	(1 767 108)	Total passifs non courants		343 079	251 701
		85 309 069	81 166 098	Passifs courants			
Autres actifs courants	7	829 821	767 060	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	29 029 306	29 980 482
Moins : provisions AAC		(253 383)	(302 593)	Autres passifs courants	13	2 020 901	2 614 284
		576 438	464 467	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	43 376 826	38 523 438
Placements et autres actifs financiers	8	450 000	450 000	Total passifs courants		74 427 033	71 118 204
Liquidités et équivalents de liquidités	9	3 791	4 063				
Total actifs courants		86 339 297	82 084 627	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		88 765 047	84 054 733
TOTAL ACTIFS		88 765 047	84 054 733				

(Montants exprimés en dinars)

Solde au 31/12/2009	10 000 000	566 199	1 006 347	1 112 282	1 930 107	12 684 828
Affectation des résultats						
Réserve légale		146 823			(146 823)	0
Dividendes distribués					(600 000)	(600 000)
Dot. pour fonds social					(20 000)	(20 000)
Résultat reporté			1 163 285		(1 163 285)	0
Résultat 2009						0
Solde au 31/12/2009 Après affectation	10 000 000	713 022	2 169 632	1 112 282	0	13 994 936

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE- qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2010.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2009, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à **15 779 076,002 D** auquel s'ajoute le report à nouveau de **771 676,442 D**, formant ainsi un total disponible égal à **16 550 752 ,444D**.

L'Assemblée Générale approuve la répartition suivante des bénéfices :

Dividendes	8 000 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 774 630,000 D
Réserves facultatives	3 225 370,000 D
Report à nouveau	550 752,444 D
Total	16 550 752,444

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 2 Dinars par action.

Ce dividende sera servi à partir du 31 mai 2010.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2010, à soixante dix mille dinars (70 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet « La Générale d'Audit et de Conseil » Co-Commissaire aux comptes pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2009 dégageant un bénéfice net de 7.052.951,597 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2009 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 9.279.640,166 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2009 s'élevant à 7.052.951,597 Dinars comme suit :

BENEFICE NET	7.052.951,597
Reprise des reports à nouveaux antérieurs.....	5.368.800,957
-PREMIER RELIQUAT	12.421.752,554
- Réserves légales 5% (solde)	200.000,000
- Réserves pour réinvestissement exonérées.....	1.000.000,000
. BENEFICE DISPONIBLE	11.221.752,554
- Intérêts statutaires (6% du capital de 10.000.000).....	600.000,000
DEUXIEME RELIQUAT	10.621.752,554
- Super dividendes (0,310D par action X 10.000.000).....	3.100.000,000
- Report à nouveau 2009	7.521.752,554

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,370 Dinar par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2 Juin 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent mille dinars (100.000,000D) au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Mr. Mahmoud ZAHAF en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

ATTIJARI BANK

Siège social :95, Avenue de la Liberté 1002 –Tunis-

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04/06/2010 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2009

PREMIERE RESOLUTION:

Le président de l'Assemblée informe les actionnaires de la réussite de l'opération d'augmentation du capital social de la Banque décidée par la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009, qui l'a portée à 168.750.000 dinars divisé en 33.750.000 actions de 05 dinars de nominal chacune et de la constatation de la libération intégrale du capital social. Ainsi, il présente à l'Assemblée le nouveau statut mis à jour après insertion des modifications nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits rapports tel qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la démission de Monsieur Ahmed RAHOU de son poste d'administrateur, décide d'accepter la dite démission.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire dégagé au titre de l'exercice 2009 à hauteur de **46 818** mille dinars (quarante-six mille huit cent dix-huit mille dinars) et décide de l'affecter en amortissement des déficits cumulés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet Fethi NEJI en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une durée de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Trois Mille Dinars (3000 TND) le montant annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2009.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle de Trois Mille Dinars (3000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité au cours de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

**SOCIETE
D'ASSURANCE MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, Rue de Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Tunis.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2010.

Première Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES S L'EXERCICE 2009, APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS DU ME EXERCICE TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES. EN CONSEQUENCE, ELLE DONNE QUITUS ENTIER SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS DE LEUR GESTION POUR L'EXERCICE 2009. »

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPC SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2009, PREND ACTE DE CE RAPPC DANS SON INTEGRALITE. »

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 20 COMME SUIIT :

Bénéfice de l'exercice :	841.828,080	DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	0,000	DT

Premier Reliquat :	841.828,080	DT
- Réserve Légale :	42.091,404	DT

Deuxième Reliquat :	799.736,676	DT
- Report à nouveau	799.736,676	DT
-----»		

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE FIXER LE MONTANT BRUT DES JETONS PRESENCE POUR L'EXERCICE 2009 A MILLE DINARS (1000) PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALIT LEGALES. »

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASSURANCES MAGHREBIA-

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine- 22, Rue de Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Tunis.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2010.

Première Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2009, APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS DU MEME EXERCICE TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES. EN CONSEQUENCE, ELLE DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS DE LEUR GESTION POUR L'EXERCICE 2009. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2009, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	6.167.496,231 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	0,000 DT

Premier Reliquat :	6.167.496,231 DT
- Réserve Légale :	0,000 DT

Deuxième Reliquat :	6.167.496,231 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	2.327.430,481 DT

Troisième Reliquat :	3.840.065,750 DT
- Dividendes	700.000,000 DT

Quatrième Reliquat :	3.140.065,750 DT
- Report à nouveau :	3.140.065,750 DT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT BRUT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2009 A SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DINARS (6250 DT)».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES (suite)

PROJET DES RESOLUTIONS

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2010 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit :

- approuve la convention suivante conclue au cours de l'exercice 2009 :

TL a émis en 2009 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti par l'UBCI (en principal et en intérêts) s'élève à 496 millions de dinars algériens.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Août 2009.

- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2009 dans le cadre des conventions approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire, telles que rapportées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

- approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	10 540 466
+ Report à nouveau	11 307 946
<hr/>	
= Total	21 848 412
- Réserve légale	238 335
- Réserves spéciales de réinvestissement	1 000 000
= Bénéfice disponible	20 610 077
- Dividendes	5 440 000
<hr/>	
= Report à nouveau	15 170 077

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010 un montant de 64 800 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2010 à un montant global de 30 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,202%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,219%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,233%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,251%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,268%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,321%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,339%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,357%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,375%	998,977
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,421%	1 026,689
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,791
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,444
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 101,539
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 133,897
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,528
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,619
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 104,074
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,666
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,558

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,472	132,484		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,518	11,519		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,190	1,192		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,867	31,872		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,893	43,893		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	158,330	158,180		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	674,231	674,890		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	134,075	133,976		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,681	124,709		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,377	113,382		
11	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,612	104,671		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
12	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 210,862	1 214,543		
13	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 103,145	2 112,315		
14	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,236	117,633		
15	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	117,696	118,315		
16	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 113,516	1 108,334		
17	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,646	119,480		
18	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	156,172	157,352		
19	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,033	14,089		
20	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 490,146	5 510,969		
21	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 406,368	6 406,368		
22	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,276	2,276		
23	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,809		
24	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,177	1,175		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
25	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,875	105,889
26	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,176	102,187
27	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,663	102,675
28	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,634	100,664
29	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,243	101,257
30	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/09		107,137	108,512	108,525
31	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,463	101,474
32	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,535	101,546
33	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,584	107,598
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,585	100,598
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,835	101,846
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-07	17/05/10	4,108	104,623	101,864	101,876
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,761	101,771
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,858	103,868
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,819	103,831
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,928	100,936
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,782	100,792
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	29/05/09		104,494	106,042	106,057
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,065	100,076
44	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09			102,837	104,080	104,092
45	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,484	105,484
46	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,349	100,360
47	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	15/04/09		104,557	102,228	102,239
48	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	29/05/09		104,638	106,104	106,113
49	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	103,642	100,038

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
50	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	21/4/2009	0,390	10,493	10,327	10,328
51	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08			104,934	106,544	106,554
52	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	5/4/2010	3,441	102,193	100,016	100,029
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
53	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	104,008	104,081
SICAV MIXTES								
54	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,419	76,312
55	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	152,805	152,751
56	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 500,520	1 501,431
57	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	107,584	108,238
58	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,693	118,388
59	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	101,281	101,278
60	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,803	15,774
61	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	275,740	276,834
62	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	51,252	51,798
63	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	29/05/09		1 890,601	2 191,598	2 190,758
64	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,240	78,080
65	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,969	57,926
66	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,564	101,863
67	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	111,910	110,092
68	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	108,232	108,223
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,280	11,531	11,893	11,886
70	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,230	12,327	12,992	12,983
71	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,135	15,797	17,094	17,063
72	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,250	15,561	17,626	17,599
73	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,788	11,806
74	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-		103,884	111,350	111,317
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	128,036	127,881
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	29/05/09		17,671	19,859	19,892
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	100,527	100,762
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	103,078	103,177
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,161	140,002
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	129,184	130,021
80	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	123,879	124,017
81	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,784	10,809
82	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	123,666	125,142
83	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	117,892	118,603
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,965	166,978
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	150,233	149,046
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	134,218	131,130
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 669,088	9 511,658
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	161,720	162,344
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 400,893	1 409,282
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	102,441	102,652
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,696	103,650
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 057,288	10 123,216

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION ANNUELLE DE MAXULA INVESTISSEMENT SICAV ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 décembre 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de

D : 6.707.757, un actif net de D : 6.678.431 et un bénéfice de D : 223.792, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la société « UNIFACTOR » et par la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » représentent à la date de clôture, respectivement 11,21% et 11,06% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	4 263 421,579	1 994 193,241
Obligations et valeurs assimilées		4 262 768,365	1 824 586,302
Tires des Organismes de Placement Collectif		653,214	169 606,939
Placements monétaires et disponibilités		2 441 115,841	1 412 429,246
Placements monétaires	5	1 958 498,598	1 378 268,267
Disponibilités		482 617,243	34 160,979
Créances d'exploitation	8	3 219,825	2 235 887,913
TOTAL ACTIF		6 707 757,245	5 642 510,400
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	23 657,745	25 663,551
Autres créditeurs divers	10	5 668,976	7 227,111
TOTAL PASSIF		29 326,721	32 890,662
ACTIF NET			
Capital	13	6 457 877,095	5 434 232,961
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		166,151	288,184
Sommes distribuables de l'exercice en cours		220 387,278	175 098,592
ACTIF NET		6 678 430,524	5 609 619,737
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 707 757,245	5 642 510,400

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		2009	2008
Revenus du portefeuille-titres	6	166 849,806	37 299,726
Revenus des obligations et valeurs assimilées		152 160,920	37 299,726
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		14 688,886	-
Revenus des placements monétaires	7	91 052,683	76 885,131
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		257 902,489	114 184,857
Charges de gestion des placements	11	(50 361,779)	(30 016,797)
REVENU NET DES PLACEMENTS		207 540,710	84 168,060
Autres charges	12	(6 672,340)	(5 359,276)
RESULTAT D'EXPLOITATION		200 868,370	78 808,784
Régularisation du résultat d'exploitation		19 518,908	96 289,808
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		220 387,278	175 098,592
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(19 518,908)	(96 289,808)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 027,569)	1 027,970
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		24 222,600	15 212,913
Frais de négociation		(271,477)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		223 791,924	95 049,667

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2009</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>223 791,924</u>	<u>95 049,667</u>
Résultat d'exploitation	200 868,370	78 808,784
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 027,569)	1 027,970
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	24 222,600	15 212,913
Frais de négociation de titres	(271,477)	
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(205 283,395)</u>	<u>-</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 050 302,258</u>	<u>4 514 475,803</u>
Souscriptions		
- Capital	22 928 561,465	21 298 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	41 907,326	25 851,248
- Régularisation des sommes distribuables	704 666,338	477 158,775
Rachats		
- Capital	(21 929 831,295)	(16 881 700,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39 916,916)	(25 059,170)
- Régularisation des sommes distribuables	(655 084,660)	(380 675,050)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 068 810,787</u>	<u>4 609 525,470</u>
ACTIF NET		
En début de période	5 609 619,737	1 000 094,267
En fin de période	6 678 430,524	5 609 619,737
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	54 172	10 000
En fin de période	64 128	54 172
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,142</u>	<u>103,552</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,69%</u>	<u>3,54%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009, à D: 4.263.421,579, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		4 189 999,600	4 262 768,365	63,83 %
<u>Obligations</u>				
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	400 000,000	405 299,726	6,07%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	510 126,027	7,64%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1 000	80 000,000	81 424,658	1,22%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	349 999,600	356 961,280	5,34%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3 000	240 000,000	241 196,712	3,61%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	470 000,000	491 225,973	7,36%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1 500	150 000,000	156 517,808	2,34%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	300 000,000	303 118,649	4,54%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	300 000,000	305 799,452	4,58%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5 000	500 000,000	509 585,205	7,63%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	100 000,000	101 181,370	1,52%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	200 000,000	200 022,744	3,00%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	300 000,000	300 035,428	4,49%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	150 000,000	150 138,133	2,25%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	150 000,000	150 135,200	2,25%
Titres des Organismes de Placement Collectif		652,411	653,214	0,01%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	5	652,411	653,214	0,01%
Total		4 190 652,011	4 263 421,579	63,84 %

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2008	1 968 578,969	24 586,302	1 027,970	1 994 193,241	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	3 070 499,600			3 070 499,600	
Actions SICAV	6 706 357,385			6 706 357,385	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(680 500,000)			(680 500,000)	
Actions SICAV	(6 874 283,943)			(6 874 283,943)	24 222,600
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(1 027,569)	(1 027,569)	
* Variations des intérêts courus		48 182,865		48 182,865	
Soldes au 31 décembre 2009	4 190 652,011	72 769,167	0,401	4 263 421,579	24 222,600

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 1.958.498,598 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2009</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		557 109,390	560 389,992	8,39%
AMEN BANK		557 109,390	560 389,992	8,39%
Billet de trésorerie	1 400 000	1 392 611,288	1 398 108,606	20,93%
ATTIJERI LEASING au 04/01/2010 (au taux de 5,23%)	650 000	646 995,681	649 774,676	9,73%
UNIFACTOR au 20/01/2010 (au taux de 5,30%)	750 000	745 615,607	748 333,930	11,21%
Total général		1 949 720,678	1 958 498,598	29,33%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31.12.2009 à D : 166.849,806, contre D : 37.299,726 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2009	Année 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
-	-	
- intérêts	152 160,920	37 299,726
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	14 688,886	-
TOTAL	166 849,806	37 299,726

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à D : 91.052,683, contre D : 76.885,131 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2009	Année 2008
Intérêts des billets de trésorerie	63 165,608	20 369,418
Intérêts des dépôts à vue	6 867,817	5 161,326
Intérêts des comptes à terme	11 210,123	17 644,708
Intérêts des certificats de dépôt	9 809,135	33 709,680
TOTAL	91 052,683	76 885,131

Note 8 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 Décembre 2009 un solde de D : 3.219,825, contre D : 2.235.887,913 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	1 874,456	2 235 887,913
Intérêt intercalaire emprunts obligataires "BH" et "CHO"	373,600	-
Autres	971,769	-
Total	<u>3 219,825</u>	<u>2 235 887,913</u>

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2009 à D : 23.657,745 contre D : 25.663,551 au 31.12.2008 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Smart Asset Management	10 894,578	11 499,596
Maxula Bourse	10 894,578	11 499,596
Rémunération du dépositaire	1 868,589	2 664,360
Total	<u>23 657,745</u>	<u>25 663,551</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à D : 5.668,976 contre D : 7.227,111 au 31.12.2008, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance du CMF	609,166	316,216
Honoraires du commissaire aux comptes	-	2 370,620
Retenue à la source sur commissions	3 980,775	4 528,860
Autres	1 079,035	11,415
Total	<u>5 668,976</u>	<u>7 227,111</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2009 à D : 50.361,779, contre D : 30.016,797 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de gestion	21 596,217	13 528,935
Commission de distribution	21 596,216	13 528,936
Commission de dépôt	7 169,346	2 958,926

Total	50 361,779	30 016,797
--------------	-------------------	-------------------

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2009 à D : 6.672,340 contre D : 5.359,276 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance du CMF	6 100,632	2 863,878
Honoraires du commissaire aux comptes	-	2 370,620
Commissions bancaires	571,708	124,778
Total	6 672,340	5 359,276

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	5 434 232,961
Nombre de titres	54 172
Nombre d'actionnaires	117

Souscriptions réalisées

Montant	22 928 561,465
Nombre de titres émis	228 567
Nombre d'actionnaires nouveaux	653

Rachats effectués

Montant	(21 929 831,295)
Nombre de titres rachetés	(218 611)
Nombre d'actionnaires sortants	(525)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	24 222,600
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 027,569)
Frais de négociation	(271,477)
Régularisation des sommes non distribuables	1 990,410

Capital au 31-12-2009

Montant	6 457 877,095
Nombre de titres	64 128
Nombre d'actionnaires	245

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,022	2,108	0,012
Charges de gestion des placements	(0,785)	(0,499)	0,000
Revenus net des placements	3,236	1,608	0,012
Autres charges	(0,104)	(0,154)	(0,002)
Résultat d'exploitation (1)	3,132	1,455	0,009
Régularisation du résultat d'exploitation	0,304	1,777	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	3,437	3,232	0,009
Variation des plus values potentielles	(0,016)	0,019	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,378	0,281	0,000
Frais de négociation	(0,004)	0,000	0,000

Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,357	0,300	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,490	1,755	0,009
Résultat non distribuables de l'exercice	0,357	0,300	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,030	0,015	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,388	0,315	0,000
Valeur liquidative	104,142	103,552	100,009
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	0,76%	0,49%	-
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,15%	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,31%	3,18%	0,01%

Note 14 : Autres informations (suite)**14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,1% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

SITUATION ANNUELLE DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale ordinaire a bien voulu nous confier en date du 29 mai 2008 et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification des états financiers de la SOCIETE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 31 décembre 2009.

Ces états financiers qui font apparaître un actif net égal à 19.604.466 dinars, un capital égal à 18.873.539 dinars et une valeur liquidative égale à 106,181 dinars par action ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des susdits états financiers et sur l'application des dispositions spécifiques prévues par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nos travaux de contrôle ont été effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, incluant les épreuves et sondages que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que :

1. Les états financiers ci-joints sont sincères, réguliers et présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la SOCIETE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et des résultats de ses opérations pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2009.

2. Les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

Toutefois, nous vous informons que le total des dépôts à terme, des dépôts à vue et des disponibilités de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, s'élèvent au 31 décembre 2009 à 4.769.719 dinars, soit 24,29% de son actif.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, le maximum toléré est de 20% de l'actif.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, le président ou le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration ne peuvent contracter, avec la société ou avec des tiers, les conventions suivantes à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur la base du rapport du commissaire aux comptes.

Ces conventions sont :

- Les prêts, avances, subventions, garanties et sûretés sous quelle que forme qu'elles soient au profit des tiers, actionnaires, dirigeants, membres du conseil d'administration et aux conjoints, ascendants, descendants des personnes ci-dessus citées, ainsi qu'à toute personne interposée.

- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts.

- La location gérance du fonds de commerce.

- La cession du fonds de commerce ou de l'un des éléments qui le composent.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article susmentionné, ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant, selon le même article, être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, et conformément à l'article 205 du code des sociétés commerciales, il convient de vous informer qu'une convention de gestion administrative, comptable et de gestion de portefeuille a été conclue entre MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et la COMPAGNIE GESTION ET FINANCE « C.G.F. » ayant avec votre société des administrateurs communs. Cette convention, en date du 28 juin 2001, conclue pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction, prévoit le paiement d'une commission de gestion hors taxes égale à 0,4% de l'actif net moyen de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, payable trimestriellement et à terme échu.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 juin 2001.

Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 103.523 dinars T.T.C.

En application des dispositions de l'article 200, paragraphe II, alinéa 5 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que le président du conseil d'administration, le directeur général et les membres du conseil d'administration n'ont reçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2009.

Le Commissaire aux Comptes
Néjiba CHOUK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en D.T.)

	NOTE	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	14 060 873	13 216 163
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		944 924	414 509
b - Obligations et valeurs assimilées		13 115 949	12 801 654
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-2	5 572 052	4 023 185
a - Placements monétaires		4 496 102	3 676 715
b - Disponibilités		1 075 950	346 470
AC 3 - Créances d'exploitation	3-3	2 511	2 413
a - Dividendes et intérêts à recevoir		2 511	2 413
b - Titres de créances échus		0	0
AC 4 - Autres actifs	3-4	7 601	11 597
a - Débiteurs divers		7 601	11 597
c - Immobilisations nettes		0	0
TOTAL ACTIF		19 643 037	17 253 358
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>			
	3-5		
PA 1 - Opérateurs créditeurs		36 897	41 979
PA 2 - Autres créditeurs divers		1 674	5 916
TOTAL PASSIF EXIGIBLE		38 571	47 895
<u>ACTIF NET</u>			
		19 604 466	17 205 463
CP 1 - Capital	3-6	18 873 539	16 534 668
CP 2 - Sommes distribuables	4-5	730 927	670 795
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	367
b - Sommes distribuables de l'exercice		730 925	670 428
ACTIF NET		19 604 466	17 205 463
TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET		19 643 037	17 253 358

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	4-1	725 858	762 942
a. Dividendes		35 397	7 515
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		690 461	755 427
c. Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4-2	254 753	204 258
a. Revenus des bons du Trésor		79 126	135 897
b. Revenus des billets de trésorerie		0	9 947
c. Revenus des certificats de dépôt		27 427	30 698
d. Intérêts sur comptes courants		11 139	6 580
e. Revenus des autres placements monétaires		137 061	21 136
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		980 611	967 200
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4-3	-126 087	-119 349
REVENU NET DES PLACEMENTS		854 524	847 851
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4-4	-38 385	-39 223
RESULTAT D'EXPLOITATION		816 139	808 628
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-85 214	-138 200
SOMMES DISTRIBUABLES		730 925	670 428
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		85 214	138 200
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		20 892	42 079
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		31 752	57 424
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées/cessions de titres		-2 485	-10 426
Frais de négociation		-8 375	-4 919
RESULTAT NET DE LA PERIODE		837 031	850 707

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		837 031	850 707
a - Résultat d'exploitation		816 139	808 628
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		31 752	57 424
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-2 485	-10 426
d - Frais de négociation de titres		-8 375	-4 919
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-670 794	-642 638
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		2 232 766	1 320 745
a - Souscriptions		58 255 374	55 501 396
- Capital		55 867 000	53 412 200
- Régularisation des sommes non distribuables		1 235 981	983 728
- Régularisation des sommes distribuables		1 152 393	1 105 468
- Droits d'entrée		0	0
b - Rachats		-56 022 608	-54 180 651
- Capital		-53 598 600	-51 983 200
- Régularisation des sommes non distribuables		-1 186 403	-954 149
- Régularisation des sommes distribuables		-1 237 605	-1 243 302
- Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		2 399 003	1 528 814
AN 4 - ACTIF NET			
a - Début de période		17 205 463	15 676 649
b - Fin de période		19 604 466	17 205 463
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS			
a - Début de période		161 949	147 659
b - Fin de période		184 633	161 949
VALEUR LIQUIDATIVE		106,181	106,240
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		3,84%	4,17%

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENIUM OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2001 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

Elle a opté pour un premier exercice social égal à dix-huit (18) mois allant du 22 juin 2001 au 31 décembre 2002.

La gestion de MILLENIUM OBLIGATAIRE est confiée à la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F. » qui est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et de la gestion financière de la société.

En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle égale à 0,4% de l'actif net moyen H.T. de MILLENIUM OBLIGATAIRE, réglée trimestriellement à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie « B.I.A.T. » assure les fonctions de dépositaire. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de MILLENIUM OBLIGATAIRE,
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la B.I.A.T. perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien selon le barème suivant :

- | | | |
|--|---------|-------------------------------------|
| - de 0 à 10 millions de dinars | : 0,1% | : HT avec un minimum égal à 6.000 D |
| - de 10 millions à 20 millions de dinars | : 0,08% | : HT |
| - plus de 20 millions de dinars | : 0,06% | : HT |

NOTE N°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états financiers sont les suivants :

2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote détenus par la société sont évalués à leurs valeurs actuelles du 31 décembre 2009 conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 17 de la N.C.T. n°17

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. CESSIION DES PLACEMENTS :

Les cessions des placements donnent lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements utilisé lors de la cession est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN

3.1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille titres est arrêté au 31 décembre 2009 à 14.060.873 dinars, détaillé comme suit :

(en dinars)

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUI- SION	VALEUR AU 31/12/2009	% DE L'ACTIF
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :				
- OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE :				
* Emprunt obligataire ATL 2007/1	50	3.002	3.054	0,02
* Emprunt obligataire ATL 2009/2	2.000	200.000	202.255	1,03
* Emprunt obligataire CIL 2008-1	5.000	400.000	407.180	2,07
* Emprunt obligataire CIL 2008 (Emprunt subordonné)	3.000	300.000	316.733	1,61
* Emprunt obligataire CIL 2009-1	5.000	500.000	509.945	2,60
* Emprunt obligataire PANOBOIS 2007-C	500	50.000	51.895	0,26
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	5.000	200.000	201.339	1,03
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	5.000	201.000	201.891	1,03
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	100	4.000	4.027	0,02
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2007 (E. subordonné)	5.000	300.000	307.088	1,56
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2008-1	4.520	361.600	371.130	1,89
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2008-1	100	8.000	8.211	0,04
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2009-1	400	40.000	41.738	0,21
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2009 (E. subordonné)	4.150	415.000	420.036	2,14
* Emprunt obligataire UNIFACTOR 2008	5.000	400.000	416.697	2,12
* Emprunt obligataire AIL 2005-B	2.000	40.000	40.798	0,21
* Emprunt obligataire ATL 2008 (Emprunt subordonné)	10.000	1.000.000	1.020.252	5,19
* Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2008/1	5.000	400.000	414.156	2,11
* Emprunt obligataire HANNIBAL LEASE 2009/1	3.000	300.000	305.691	1,56
* Emprunt obligataire GL 2003/1	2.000	40.480	41.271	0,21
* Emprunt obligataire BTE 2009	5.000	500.000	506.214	2,58
* Emprunt obligataire UIB 2009/1	10.000	1.000.000	1.021.541	5,20
		6.663.082	6.813.142	34,69
- F.C.C. :				
* FCC-BIAT - P201	300	300.000	301.708	1,53
* FCC-BIAT - P301	300	300.000	301.864	1,54
		600.000	603.572	3,07
- B.T.A. :				
* B.T.A. 5,25% mars 2016	100	103.530	106.571	0,54
* B.T.A. 5,50% mars 2019	500	521.500	537.685	2,74
* B.T.A. 5,50% mars 2019	100	104.330	107.586	0,55
* B.T.A. 5,50% mars 2019	100	104.030	107.307	0,55
* B.T.A. 6,75% juillet 2017	500	557.500	567.226	2,89
* B.T.A. 6,75% avril 2010	40	41.472	41.670	0,21
* B.T.A. 6,75% avril 2010	100	102.170	104.280	0,53
* B.T.A. 6,75% avril 2010	300	306.510	312.840	1,59
* B.T.A. 6,75% avril 2010	50	51.085	52.253	0,27
* B.T.A. 6,00% mars 2012	10	10.200	10.552	0,05
* B.T.A. 6,00% mars 2012	100	101.050	104.598	0,53
* B.T.A. 6,00% mars 2012	10	10.130	10.478	0,05
* B.T.A. 6,00% mars 2012	10	10.440	10.723	0,05
* B.T.A. 6,00% mars 2012	8	8.200	8.466	0,04
* B.T.A. 6,00% mars 2012	4	4.100	4.233	0,02
		2.036.247	2.086.468	10,61
Total à reporter		9.299.329	9.503.182	48,37

(en dinars)

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2009	% DE L'ACTIF
Report		9.299.329	9.503.182	48,37
* B.T.A. 7,50% avril 2014	70	75.600	78.534	0,40
* B.T.A. 7,50% avril 2014	30	32.400	33.659	0,17
* B.T.A. 7,50% avril 2014	40	42.800	44.507	0,23
* B.T.A. 7,50% avril 2014	30	31.950	33.253	0,17
* B.T.A. 7,50% avril 2014	17	18.105	18.843	0,10
* B.T.A. 7,50% avril 2014	15	15.975	16.627	0,08
* B.T.A. 7,50% avril 2014	8	8.520	8.868	0,04
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	541.000	536.034	2,73
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	200	221.000	227.276	1,16
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	120	132.000	133.640	0,68
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	50	56.500	57.401	0,29
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	600	675.000	681.785	3,47
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	10	11.100	11.228	0,06
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	12	13.140	13.511	0,07
* B.T.A. 7,00% février 2015	328	331.280	346.102	1,76
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.260	213.326	1,09
* B.T.A. 7,00% février 2015	260	266.968	277.406	1,41
* B.T.A. 7,00% février 2015	24	25.800	26.745	0,14
* B.T.A. 7,00% février 2015	40	43.120	44.682	0,23
* B.T.A. 7,00% février 2015	185	200.725	209.231	1,07
* B.T.A. 7,00% février 2015	81	89.100	92.500	0,47
* B.T.A. 7,00% février 2015	19	20.900	21.698	0,11
* B.T.A. 7,00% février 2015	20	21.300	22.295	0,11
		<u>5.115.790</u>	<u>5.235.619</u>	<u>26,65</u>
- B.T.Z. :				
* B.T.Z. C01 11 octobre 2016	100	55.030	66.628	0,34
* B.T.Z. C02 11 octobre 2016	100	54.780	66.443	0,34
* B.T.Z. C03 11 octobre 2016	100	54.530	66.257	0,34
* B.T.Z. C04 11 octobre 2016	400	217.120	264.288	1,34
		<u>381.460</u>	<u>463.616</u>	<u>2,36</u>
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		<u>12.760.332</u>	<u>13.115.949</u>	<u>66,77</u>
TITRES OPCVM :				
* AL HIFADH SICAV	4.785	500.305	500.305	2,55
* SICAV ENTREPRISE	2.033	207.632	212.729	1,08
* FCP PROPARCO	200	200.000	231.890	1,18
TOTAL TITRES OPCVM		<u>907.937</u>	<u>944.924</u>	<u>4,81</u>
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		<u>13.668.269</u>	<u>14.060.873</u>	<u>71,58</u>

3.2. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2009 à 5.572.052 dinars, détaillée comme suit :

(en dinars)

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2009	% DE L'ACTIF
PLACEMENTS MONETAIRES :				
- BONS DU TRESOR :				
* BTCT52S – 06/04/2010	350	335.622	344.142	1,75
* BTCT52S – 08/07/2010	470	450.929	458.191	2,33
		<u>786.551</u>	<u>802.333</u>	<u>4,08</u>
- PLACEMENTS :				
* CT B.I.A.T. – 11/07/2011	100	100.000	101.910	0,52
* CT B.I.A.T. – 10/02/2010	500	500.000	521.071	2,65
* CT B.I.A.T. – 31/01/2011	300	300.000	311.633	1,59
* CT B.I.A.T. – 14/03/2011	500	500.000	516.274	2,63
* CT B.I.A.T. – 09/05/2011	200	200.000	205.134	1,05
* CT B.I.A.T. – 11/05/2011	200	200.000	205.123	1,04
* CT B.I.A.T. – 10/10/2011	500	500.000	505.053	2,57
* CT B.I.A.T. – 07/06/2011	100	100.000	102.248	0,52
* CT B.I.A.T. – 13/06/2011	500	500.000	510.949	2,60
* CT B.I.A.T. – 20/06/2011	500	500.000	510.577	2,60
* CT B.I.A.T. – 12/07/2011	200	200.000	203.797	1,04
		<u>3.600.000</u>	<u>3.693.769</u>	<u>18,81</u>
TOTAL DES PLACEMENTS MONETAIRES		<u>4.386.551</u>	<u>4.496.102</u>	<u>22,89</u>
- DISPONIBILITES		1.075.950	1.075.950	5,48
TOTAL GENERAL		<u>5.462.501</u>	<u>5.572.052</u>	<u>28,37</u>

3.3. CREANCES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2009 à 2.511 dinars, correspondant à des intérêts créditeurs sur compte courant du quatrième trimestre 2009 à recevoir en 2010.

3.4. AUTRES ACTIFS :

Les autres actifs sont arrêtés au 31 décembre 2009 à 7.601 dinars, correspondant à des retenues à la source sur B.T.A.

3.5. PASSIF EXIGIBLE :

Les dettes de la Société MILLEMNIUM OBLIGATAIRE SICAV s'élèvent au 31 décembre 2009 à 38.571 dinars, détaillées comme suit :

- Gestionnaire C.G.F. (quatrième trimestre 2009)	:	25.091 D
- Dépositaire B.I.A.T. (quatrième trimestre 2009)	:	5.539 D
- Commissaire aux comptes	:	4.810 D
- C.M.F. (redevances + publications)	:	2.263 D
- Impôts à payer	:	<u>868 D</u>
		38.571 D

3.6. CAPITAL :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2009 à 18.873.539 dinars, détaillé comme suit :

- Capital social au 31 décembre 2009	:	18.463.300 D
- Sommes non distribuables de l'exercice	:	70.470 D
- Résultat non distribuable de l'exercice clos	:	<u>339.769 D</u>
Capital au 31 décembre 2009		18.873.539 D

3.6.1. CAPITAL SOCIAL :

Le capital social, arrêté au 31 décembre 2009 à 18.463.300 dinars a évolué depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2009, comme suit :

Capital au 31 décembre 2008 :

- Montant	:	16.194.900 D
- Nombre de titres	:	161.949
- Nombre d'actionnaires	:	419

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant	:	55.867.000 D
- Nombre de titres émis	:	558.670
- Nombre d'actionnaires nouveaux	:	200

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant	:	53.598.600 D
- Nombre de titres rachetés	:	535.986
- Nombre d'actionnaires sortants	:	130

Capital au 31 décembre 2009 :

- Montant	:	18.463.300 D
- Nombre de titres	:	184.633
- Nombre d'actionnaires	:	489

3.6.2. SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2009 à 70.470 dinars, détaillée comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	:	31.752 D
- Variation des plus ou moins values réalisées sur titres	:	<2.485>D
- Frais de négociation	:	<u><8.375>D</u>
		20.892 D

Régularisation des S.N.D. :

- Régularisation des S.N.D. sur souscriptions	:	1.235.981 D
- Régularisation des S.N.D. sur rachats	:	<u><1.186.403>D</u>
		49.578 D

Sommes non distribuables de l'exercice		<u>70.470 D</u>
--	--	-----------------

4.4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

			(en dinars)
DESIGNATION	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	ECART
Redevance C.M.F.	21.932	20.730	1.202
Rémunération commissaire aux comptes	13.463	15.400	<1.937>
Publicité et publications	602	602	0
Agios, frais bancaires et autres charges	92	154	<62>
Impôts et taxes	2.296	2.337	<41>
	<u>38.385</u>	<u>39.223</u>	<u><838></u>

4.5. SOMMES DISTRIBUABLES :

			(en dinars)
DESIGNATION	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	ECART
RESULTAT D'EXPLOITATION	816.139	808.628	7.511
+ REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :			
* Régularisation du résultat dist./souscriptions	1.152.393	1.105.468	46.925
* Régularisation du résultat dist./rachats	<1.237.605>	<1.243.302>	5.697
TOTAL REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPL.	<u><85.212></u>	<u><137.834></u>	<u>52.622</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	730.927	670.794	60.133

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**5.1. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS AU 31 DECEMBRE 2009 :**

	DU 01/01/09 AU 31/12/09	DU 01/01/08 AU 31/12/08	DU 01/01/07 AU 31/12/07
Données par action :			
Revenus des placements	5,311	5,972	5,196
Charges de gestion des placements	<u>- 0,683</u>	<u>- 0,737</u>	<u>- 0,621</u>
Revenus nets des placements	4,628	5,235	4,575
Autres charges	<u>- 0,208</u>	<u>- 0,242</u>	<u>- 0,199</u>
Résultat d'exploitation (1)	4,420	4,993	4,376
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>-0,461</u>	<u>- 0,853</u>	<u>- 0,025</u>
Sommes distribuables de l'exercice	3,959	4,140	4,351
Variation des plus ou moins values potentielles	0,172	0,354	- 0,213
Plus ou moins values réalisées/titres	- 0,014	- 0,064	0,622
Frais de négociation	- 0,045	- 0,030	- 0,010
Résultat non distribuable de l'exercice (2)	<u>0,113</u>	<u>0,260</u>	<u>0,399</u>
Résultat net de l'exercice (1+2)	4,533	5,253	4,775
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,113	0,260	0,399
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,269</u>	<u>0,182</u>	<u>0,365</u>
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,382</u>	<u>0,442</u>	<u>0,764</u>
Distribution de dividendes	4,142	4,350	4,571
Valeur liquidative	106,181	106,240	106,168
Actif net moyen	21.940.090	20.669.740	15.756.999
Ratios de gestion des placements			
Charges/actif net moyen	0,57%	0,58%	0,58%
Autres charges/actif net moyen	0,18%	0,19%	0,19%
Résultat distribuable de l'ex./actif net moyen	3,33%	3,24%	4,08%

NOTE N°4 : ELEMENTS DU RESULTAT**4.1. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

(en dinars)

DESIGNATION	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	ECART
Intérêts sur obligations et v. assimilées Etat (échus)	315.269	634.638	<319.369>
Intérêts sur obligations et v. assimilées (potentiels)	5.244	<55.743>	60.987
Intérêts sur obligations et v. assimilées sociétés (échus)	369.948	176.532	193.416
Revenus des titres OPCVM	35.397	7.515	27.882
	<u>725.858</u>	<u>762.942</u>	<u><37.084></u>

4.2. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

(en dinars)

DESIGNATION	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	ECART
Revenus des bons du Trésor échus	69.482	159.090	<89.608>
Revenus des bons du Trésor potentiels	9.644	<23.193>	32.837
Revenus des billets de trésorerie échus	0	45.690	<45.690>
Revenus des billets de trésorerie potentiels	0	<35.743>	35.743
Revenus des certificats de dépôt échus	27.789	30.388	<2.599>
Revenus des certificats de dépôt potentiels	<362>	310	<672>
Revenus des comptes de dépôt	11.139	6.580	4.559
Revenus des autres placements monétaires échus	64.427	0	64.427
Revenus des autres placements monétaires potentiels	72.634	21.136	51.498
	<u>254.753</u>	<u>204.258</u>	<u>50.495</u>

4.3. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

(en dinars)

DESIGNATION	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	ECART
Rémunération du gestionnaire	103.523	97.844	5.679
Rémunération du dépositaire	22.564	21.505	1.059
	<u>126.087</u>	<u>119.349</u>	<u>6.738</u>

SITUATION ANNUELLE DE AL AMANAH ETHICAL FCP ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 187 525 dinars Tunisien et une valeur liquidative égale à 10,376 Dinars Tunisien

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL » au 31 décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

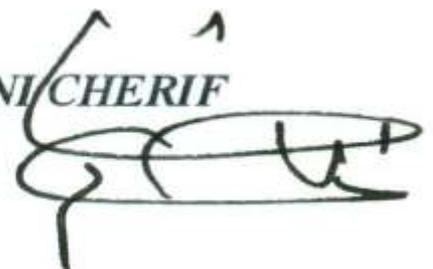
Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELOUANI/CHERIF

Tunis, 29 Mars 2010



FCP AL AMANAH ETHICAL
Bilan arrêté au 31 Décembre 2009
(Exprimé en Dinars tunisiens)

31.12.09

ACTIF

AC1 -	Portefeuille titres	3-1	137 416,890
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		60 686,101
	Obligations et valeurs assimilées		76 730,789
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	3-3	52 337,758
	Placements monétaires		9 748,746
	Disponibilités		42 589,012
AC3 -	Créances d'exploitation		7,809
AC4 -	Autres actifs		241,684
Total Actif			190 004,141

PASSIF

PA1 -	Opérateurs créditeurs		657,075
PA1 -	Autres créditeurs divers		1 822,176
Total Passif			2 479,251

ACTIF NET

CP1 -	Capital	3-5	185 396,411
CP2 -	Sommes distribuables		2 128,479
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
	Sommes distribuables de l'exercice		2 128,479
Actif Net			187 524,890
Total Passif et Actif Net			190 004,141

FCP AL AMANAH ETHICAL
Etat de résultat pour la période du 20.05.09 au 31.12.2009
(Exprimé en Dinars tunisiens)

			<i>Période du 20.05.09 au 31.12.09</i>
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3-2	5 055,907
	Dividendes		4 007,350
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 048,557
PR2 -	Revenus des placements monétaires	3-4	195,196
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			5 251,103
CH1 -	Charges de gestion des placements	3-6	-1 511,026
REVENUS NETS DES PLACEMENTS			3 740,077
CH2 -	Autres charges	3-7	-1 995,127
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 744,950
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		383,529
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			2 128,479
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-383,529
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 037,952
	Frais de négociation		-882,254
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 785,080
RESULTAT NET DE LA PERIODE			5 685,728

FCP AL AMANAH ETHICAL**Etat de variation de l'actif net pour la période du 20.05.09 au 31.12.09****(Exprimé en Dinars tunisiens)**

		<i>Période du 20.05.09 au 31.12.09</i>
AN1 -	<i>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</i>	5 685,728
	<i>Résultat d'exploitation</i>	1 744,950
	<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>	1 037,952
	<i>Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres</i>	3 785,080
	<i>Frais de négociation de titres</i>	-882,254
AN2 -	<i>Distribution de dividendes</i>	-
AN3 -	<i>Transactions sur le capital</i>	81 839,162
	<i>a / Souscriptions</i>	85 307,192
	<i>Capital</i>	84 180,000
	<i>Régularisation des sommes non distribuables</i>	685,487
	<i>Régularisation des sommes distribuables</i>	441,705
	<i>Droits d'entrée</i>	0,000
	<i>b / Rachats</i>	-3 468,030
	<i>Capital</i>	-3 450,000
	<i>Régularisation des sommes non distribuables</i>	-48,777
	<i>Régularisation des sommes distribuables</i>	-58,176
	<i>Droits de sorties</i>	88,923
	<i>Variation de l'actif net</i>	87 524,890
AN4 -	<i>Actif net</i>	
	<i>Début de période</i>	100 000,000
	<i>Fin de période</i>	187 524,890
AN5 -	<i>Nombre d'actions</i>	
	<i>Début de période</i>	1 000
	<i>Fin de période</i>	18 073
	<i>Valeur liquidative</i>	10,376
AN6 -	<i>Taux de rendement (%)</i>	3,76%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP AL AMANAH ETHICAL est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

L'agrément du CMF lui a été accordé le 28 Décembre 2007 et les souscriptions ont démarré le 20 Mai 2009.

Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le choix de placement des actions cotées sera orienté vers les sociétés socialement responsables. Le fonds s'interdit le placement dans des sociétés de vente ou de distribution de boissons alcoolisées, les sociétés à activité polluante ou causant un dommage à l'environnement. Les sociétés contribuant d'une manière positive à la société seront favorisées.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance a été désignée distributeur exclusif des titres de FCP AL AMANAH ETHICAL.

La BIAT a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 pour la période allant du 20 Mai 2009 au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
ADWYA	1 300	10 375,500	10 927,800	5,75%
ATTIJARI BANK	700	14 605,850	15 028,300	7,91%
ATTIJARI BANK NS 2009	125	2 635,000	2 635,000	1,39%
BIAT	143	8 977,600	9 156,862	4,82%
BTE ADP	90	2 768,570	2 776,320	1,46%
SOMOCER	2000	4 023,542	3 734,000	1,97%
TUNIVEST-SICAR	600	6 725,000	6 978,600	3,67%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		50 111,062	51 236,882	26,97%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Obligations de sociétés admises à la cote

<i>EO BTE 2009</i>	100	10 000,000	10 124,274	5,33%
<i>EO CIL 2009/1</i>	100	10 000,000	10 198,904	5,37%
<i>EO TL SUB 2009</i>	100	10 000,000	10 121,359	5,33%
<i>EO UIB 2009/1</i>	100	10 000,000	10 215,408	5,38%
Total Obligations		40 000,000	40 659,945	21,40%
<i>2-Bons du trésor Assimilables</i>				
<i>BTA-7.50%AVRIL14</i>	15	16 350,000	16 914,897	8,90%
<i>BTA-7.50%AVRIL14</i>	7	7 560,000	7 843,125	4,13%
<i>BTA-8.25%JUIL14</i>	10	11 000,000	11 312,822	5,95%
Total Bons de trésor Assimilables		34 910,000	36 070,844	18,98%
<i>3- Titres OPCVM</i>				
<i>MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV</i>	89	9 432,177	9 449,219	4,97%
Total titres OPCVM		9 432,177	9 449,219	4,97%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		134 453,239	137 416,890	72,32%

3.2 Revenu du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2009, 5 055,907 dinars détaillés comme suit :

	Du 20/05/09
	Au 31/12/09
<i>Revenus des actions et valeurs assimilées</i>	176,000
<i>Intérêts sur obligations et valeur assimilées</i>	1 048,557
<i>Revenus des titres OPCVM</i>	3 831,350
	<u>5 055,907</u>

3.3 Placements monétaires et disponibilité :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<i>Bons de trésor</i>				
<i>BTCT-52S-08-07-2010</i>	10	9 594,230	9 748,750	5,13%
Total placements monétaires		9 594,230	9 749,750	5,13%
<i>Banque</i>				
Total Placements monétaires et disponibilité		42 589,012	42 589,012	22,41%
		52 183,242	52 338,762	27,55%

3.4 Revenus des placements monétaires :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à 195,196 dinars et présente le montant des intérêts courus :

	Du 20/05/09
	Au 31/12/09
<i>Revenus des bons de trésor</i>	154,518
<i>Revenus des billets de trésorerie</i>	0
<i>Revenus des certificats de dépôt</i>	0
<i>Revenus sur comptes de dépôt</i>	40,678
	<u>195,196</u>

3.5 Capital social:

Les mouvements sur le capital d'AL AMANAH ETHICAL FCP s'analysent comme suit :

Capital au 20 MAI 2009

Montant	100 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	32

Souscriptions réalisées

Montant	84 180
Nombre de titres émis	8 418
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachat effectués

Montant	3 450
Nombre de titres rachetés	345
Nombre d'actionnaires sortant	2

Autres mouvements

Frais de négociation	< 882,254 >
Différences d'estimation (+/-)	1 037,952
Plus ou moins-value réalisée	3 785,080
Droit de sortie	88,923
Régularisations	636,711

Capital au 31 décembre 2009

Montant	185 396
Nombre de titres	18 073
Nombre d'actionnaires	36

3.6 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 20/05/09 au 31/12/09 se présente comme suit :

	Du 20/05/09	Au 31/12/09
Rémunération du gestionnaire	1 394,784	
Rémunération du dépositaire		116,242
		<hr/>
		1 511,022

3.7 Autres charges :

Les autres charges s'élèvent à 1 995,127 TND pour la période allant du 20/05/09 au 31/12/09. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Du 20/05/09	Au 31/12/09
Rémunération CAC	1 652,060	
Redevance CMF	98,520	
Publicité & Publications	150,742	
Impôt & Taxes	90,400	
Services bancaires & assimilés	3,405	
		<hr/>
		1 995,127

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GRUPE BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Le groupe BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés par le rapport des commissaires aux comptes ORGA-AUDIT(Med Salah Ben Afia) et FINOR(Fayçal Derbel).

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31-12-2009

Unité = En DT

	<i>A C T I F</i>	NOTE	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION	EN %
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	IV-1	146 219 297,971	631 211 248,126	-484 991 950,155	-76,84%
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	IV-2	1 439 670 797,579	1 103 103 882,852	336 566 914,727	30,51%
AC20	a/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		1 385 816 364,454	1 064 308 244,852	321 508 119,602	30,21%
AC21	b/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		53 854 433,125	38 795 638,000	15 058 795,125	38,82%
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	IV-3	3 555 938 363,239	3 043 088 868,904	512 849 494,335	16,85%
AC30	a/ COMPTES DEBITEURS		332 625 621,377	323 816 064,728	8 809 556,649	2,72%
AC31	b/ AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		3 151 903 718,159	2 657 984 194,946	493 919 523,213	18,58%
AC32	c/ CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES		71 409 023,703	61 288 609,230	10 120 414,473	16,51%
AC4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	IV-4	1 258 492 521,384	930 214 998,153	328 277 523,231	35,29%
AC40	a/ TITRES DE TRANSACTION		721 803 202,424	561 794 991,713	160 008 210,711	28,48%
AC41	b/ TITRES DE PLACEMENT		536 689 318,960	368 420 006,440	168 269 312,520	45,67%
AC5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	IV-5	104 822 453,721	65 080 225,498	39 742 228,223	61,07%
AC50	a/ TITRES D'INVESTISSEMENT	IV-5-1	6 410 025,251	6 779 338,181	-369 312,930	-5,45%
AC51	b/ TITRES DE PARTICIPATION	IV-5-2	95 938 642,843	56 387 344,325	39 551 298,518	70,14%
AC52	c/ PARTS DANS LES ENTREP ASSOC & COENTREPR		0,000	0,000		
AC53	d/ PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0,000	0,000	0,000	#DIV/0!
AC55	e/ FONDS GERES		0,000	0,000	0,000	#DIV/0!
AC54	f/ TITRES MIS EN EQUIVALENCE	IV-5-3	2 473 785,627	1 913 542,992	560 242,635	29,28%
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	IV-6	204 525 337,907	180 256 902,734	24 268 435,173	13,46%
AC60	a/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	IV-6-1	3 138 714,758	2 397 760,581	740 954,177	30,90%
AC61	b/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IV-6-2	194 951 649,800	170 925 546,943	24 026 102,857	14,06%
AC62	c/ GOOD WILL	IV-6-3	6 434 973,349	6 933 595,210	-498 621,861	-7,19%
AC7	AUTRES ACTIFS	IV-7	197 095 362,234	182 193 035,320	14 902 326,914	8,18%
AC71	a/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		24 733 662,588	18 106 899,995	6 626 762,593	36,60%
AC72	b/ COMPTES DE STOCKS		4 327 745,532	102 453,958	4 225 291,574	4124,08%
AC73	c/ Créances pour dépôts auprès des cedantes		214 726,355	149 670,763	65 055,592	43,47%
AC74	d/ Créances nées d'opérations d'assurances		12 286 346,228	10 292 949,139	1 993 397,089	19,37%
AC75	e/ Parts des reassureurs dans les prov techniques		9 380 481,773	7 908 244,998	1 472 236,775	18,62%
AC76	f/ AUTRES		146 152 399,758	145 632 816,467	519 583,291	0,36%
	TOTAL A C T I F		6 906 764 134,035	6 135 149 161,587	771 614 972,448	12,58%

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31-12-2009
Unité = En DT

	PASSIF INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	NOTE	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION	EN %
PA1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	V-1	1 915 742,988	768 783,402	1 146 959,586	149,19%
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	V-2	106 632 166,564	46 713 904,214	59 918 262,350	128,27%
PA20	a/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		103 774 171,982	43 835 712,962	59 938 459,020	136,73%
PA21	b/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		2 857 994,582	2 878 191,252	-20 196,670	-0,70%
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	V-3	5 213 156 019,546	4 667 477 749,615	545 678 269,931	11,69%
PA30	a/ DEPOTS A VUE		2 239 617 741,961	2 114 408 690,751	125 209 051,210	5,92%
PA31	b/ AUTRES DEPOTS ET AVOIRS		2 973 538 277,585	2 553 069 158,864	420 469 118,721	16,47%
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	V-4	145 535 003,538	158 658 386,427	-13 123 382,889	-8,27%
PA40	a/ EMPRUNTS MATERIALISES		0,000	10 037 309,589	-10 037 309,589	-100,00%
PA41	b/ AUTRES FONDS EMPRUNTES		64 430 512,466	77 185 704,720	-12 755 192,254	-16,53%
PA42	c/ RESSOURCES SPECIALES		81 104 491,072	71 435 372,118	9 669 118,954	13,54%
PA5	AUTRES PASSIFS	V-5	228 850 161,524	204 131 731,846	24 718 429,678	12,11%
PA50	a/ PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES		29 461 040,600	27 563 737,161	1 897 303,439	6,88%
PA51	b/ PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		68 609 444,317	52 552 660,919	16 056 783,398	30,55%
PA52	c/ DETTES POUR DEPOTS RECUS DES CESSIONNAIRES		4 770 851,961	4 487 612,155	283 239,806	6,31%
PA53	d/ DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES		7 378 987,857	7 441 774,084	-62 786,227	-0,84%
PA54	e/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		69 572 160,938	58 104 356,229	11 467 804,709	19,74%
PA55	f/ AUTRES		49 057 675,851	53 981 591,298	-4 923 915,447	-9,12%
	T O T A L P A S S I F		5 696 089 094,160	5 077 750 555,504	618 338 538,656	12,18%
	INTERETS MINORITAIRES					
IM3	PART DES INTERETS MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		673 989 517,749	570 077 781,404	103 911 736,345	18,23%
IM2	PART DES INTERETS MINORITAIRES DANS LES RESULTATS REPORTEES				0,000	#DIV/0!
IM1	PART DES INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE		22 953 563,730	25 933 898,298	-2 980 334,568	-11,49%
	T O T A L I N T E R E T S M I N O R I T A I R E S	VI	696 943 081,479	596 011 679,702	100 931 401,777	16,93%
	CAPITAUX PROPRES					
CP1	CAPITAL		170 000 000,000	170 000 000,000	0,000	0,00%
CP10	a/ Capital souscrit		170 000 000,000	170 000 000,000	0,000	0,00%
CP11	b/ Capital non libéré		0,000	0,000	0,000	#DIV/0!
CP2	RESERVES CONSOLIDEES	VII-1	269 536 939,872	254 038 748,021	15 498 191,851	6,10%
CP20	a/ PRIMES LIEES AU CAPITAL		141 760 000,000	141 760 000,000	0,000	0,00%
CP21	b/ Réserve légale		14 817 510,947	13 114 915,260	1 702 595,687	12,98%
CP22	c/ Réserves statutaires		0,000	0,000	0,000	#DIV/0!
CP23	d/ Réserves ordinaires		42 011 662,903	39 910 000,000	2 101 662,903	5,27%
CP24	e/ Autres réserves		70 947 766,122	59 253 832,761	11 693 933,361	19,74%
CP3	ACTIONS PROPRES		-	0,000	0,000	#DIV/0!
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	VII-1	46 693,919	79 553,984	-32 860,065	-41,31%
CP40	a/ Subventions		46 693,919	79 553,984	-32 860,065	-41,31%
CP41	b/ Ecart de réévaluation		0,000	0,000	0,000	
CP42	c/ TITRES ASSIMILES A DES CAPITAUX PROPRES		0,000	0,000	0,000	
CP5	RESULTATS REPORTEES CONSOLIDEES	VII-1	10 463 403,494	307 634,597	10 155 768,897	3301,24%
CP6	RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE	VII-2	63 684 921,111	36 960 989,779	26 723 931,332	72,30%
	T O T A L C A P I T A U X P R O P R E S C O N S O L I D E S		513 731 958,396	461 386 926,381	52 345 032,015	11,35%
	TOTAL PASSIF INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		6 906 764 134,035	6 135 149 161,587	771 614 972,448	12,58%

Etat des Engagements Hors Bilan Consolides

Arrêté au 31-12-2009

Unité = En DT

	PASSIF EVENTUELS	NOTE	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION	EN %
HB 1	-Cautions, avals et autres garanties données	VI	1 036 089 673,557	870 948 143,400	165 141 530,157	18,96%
	a- En faveur d'établissements bancaires et financiers		397 413 597,929	311 094 420,611	86 319 177,318	27,75%
	b- En faveur de la clientèle		638 676 075,628	559 853 722,789	78 822 352,839	14,08%
HB 2	-Crédit documentaires		379 021 059,995	350 636 719,816	28 384 340,179	8,10%
	a- En faveur de la clientèle		290 155 133,366	277 532 622,278	12 622 511,088	4,55%
	b- Autres		88 865 926,629	73 104 097,538	15 761 829,091	21,56%
HB 3	-Actifs donnés en garantie					
	TOTAL PASSIF EVENTUELS		1 415 110 733,552	1 221 584 863,216	193 525 870,336	15,84%
HB 4	ENGAGEMENT DONNES	VI				
	-Engagement de financement donnés		45 120 298,000	45 394 543,000	-274 245,000	-0,60%
	a- En faveur d'établissement bancaires, financiers et d'assurance					
	b- En faveur de la clientèle		45 120 298,000	45 394 543,000	-274 245,000	-0,60%
HB 5	-Engagement sur titres		4 214 954,620	7 508 517,440	-3 293 562,820	-43,86%
	a- Participation non libérées		4 101 239,000	7 491 550,000	-3 390 311,000	-45,26%
	b- Titres à recevoir		113 715,620	16 967,440	96 748,180	570,20%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		49 335 252,620	52 903 060,440	-3 567 807,820	-6,74%
HB 6	ENGAGEMENT RECUS	VI				
	-Engagements de financement reçus					
HB 7	-Garanties reçues		1 238 614 767,000	1 241 214 822,000	-2 600 055,000	-0,21%
	7000 a - Garanties reçues de l'Etat		22 816 484,453	26 592 840,841	-3 776 356,388	-14,20%
	7020 b - Garanties reçues d'établissement bancaires et financiers		18 605 131,000	17 409 670,000	1 195 461,000	6,87%
	7040 c - Garanties reçues de la clientèle		1 197 193 151,547	1 197 212 311,159	-19 159,612	0,00%
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 238 614 767,000	1 241 214 822,000	-2 600 055,000	-0,21%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période du 01-01 au 31-12-2009

(Unité = En DT)

	NOTE	Période du 01/01 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2008	VARIATION	EN %	
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	IX-1	265 239 645,248	278 432 213,687	-13 192 568,439	-4,74%
PR10	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		13 622 798,731	29 868 189,044	-16 245 390,313	-54,39%
PR11	b- Opérations avec la clientèle		225 687 875,456	225 725 884,352	-38 008,896	-0,02%
PR12	c- Autres intérêts et revenus assimilés		25 928 971,061	22 838 140,291	3 090 830,770	13,53%
PR2	COMMISSIONS (en Produits)		87 915 472,101	81 563 147,892	6 352 324,209	7,79%
PR20	a- SUR OPERATIONS D'ASSURANCES	IX-2	34 014 095,969	30 144 350,040	3 869 745,929	12,84%
PR21	b- SUR OPERATIONS BANCAIRES	IX-3	53 901 376,132	51 418 797,852	2 482 578,280	4,83%
PR3	GAINS SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERC ET OPER FINANCIERES	IX-4	93 393 682,124	88 322 685,496	5 070 996,628	5,74%
PR30	a- Gain net sur titres de transaction		63 388 956,526	53 843 615,173	9 545 341,353	17,73%
PR31	b- Gain net sur titres de placement		1 320 844,518	1 945 734,348	-624 889,830	-32,12%
PR32	c- Gain net sur opérations de change		28 683 881,080	32 533 335,975	-3 849 454,895	-11,83%
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	IX-5	2 170 484,117	1 677 703,672	492 780,445	29,37%
PR40	a- Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement		1 496 185,000	326 961,008	1 169 223,992	357,60%
PR41	b- Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation		674 299,117	1 350 742,664	-676 443,547	-50,08%
PR42	c- Divid et reven assimil /parts dans les entrepr assoc et co-entrepr		-	0,000	0,000	#DIV/0!
PR43	d- Divid et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées		-	0,000	0,000	#DIV/0!
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		448 719 283,590	449 995 750,747	-1 276 467,157	-0,28%
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	IX-6	115 745 907,457	125 020 651,088	-9 274 743,631	-7,42%
CH10	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		904 617,967	1 342 781,290	-438 163,323	-32,63%
CH11	b- Opérations avec la clientèle		105 271 201,601	113 014 385,147	-7 743 183,546	-6,85%
CH12	c- Emprunts et ressources spéciales		9 101 146,098	10 403 125,192	-1 301 979,094	-12,52%
CH13	d- Autres intérêts et charges		468 941,791	260 359,459	208 582,332	80,11%
CH 1-1	SINISTRES PAYES SUR OPERATIONS ASSURANCES	IX-7	15 845 444,154	9 519 002,188	6 326 441,966	66,46%
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	IX-8	4 075 924,381	4 374 521,498	-298 597,117	-6,83%
CH20	a- SUR OPERATIONS D'ASSURANCES		148 886,357	590 156,079	-441 269,722	-74,77%
CH21	b- SUR OPERATIONS BANCAIRES		3 927 038,024	3 784 365,419	142 672,605	3,77%
CH3	PERTES SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERC ET OP FINANCIERES		216 511,204	87 917,027	128 594,177	146,27%
CH30	a- Perte nette sur titres de transaction		-	0,000	0,000	#DIV/0!
CH31	b- Perte nette sur titres de placement		216 511,204	87 917,027	128 594,177	146,27%
CH32	c- Perte nette sur opérations de change		-	0,000	0,000	#DIV/0!
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		135 883 787,196	139 002 091,801	-3 118 304,605	-2,24%
	PRODUIT NET BANCAIRE		312 835 496,394	310 993 658,946	1 841 837,448	0,59%
	AUTRES POSTES DE PRODUITS ET CHARGES					
PR 5/ CH 4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES,HORS BILAN ET PASSIF	IX-9	-50 370 822,319	-88 484 091,898	38 113 269,579	-43,07%
PR 6/ CH 5	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	IX-10	3 843 421,548	4 928 178,415	-1 084 756,867	-22,01%
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	IX-11	31 538 099,012	36 208 646,291	-4 670 547,279	-12,90%
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	IX-12	117 928 525,148	109 170 715,906	8 757 809,242	8,02%
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	IX-13	59 258 939,224	56 240 481,463	3 018 457,761	5,37%
CH8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	IX-14	20 467 722,064	17 685 689,880	2 782 032,184	15,73%
	RESULTAT D'EXPLOITATION		100 191 008,199	80 549 504,505	19 641 503,694	24,38%
PR 8/ CH 9	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	VII-8	-2 013 252,678	-16 013,509	-1 997 239,169	12472,21%
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES		11 523 010,977	17 694 142,231	-6 171 131,254	-34,88%
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		86 654 744,544	62 839 348,765	23 815 395,779	37,90%
PR9/CH10	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		0,800	0,000		
	PART DES MINORITAIRES DANS LE RESULTAT CONSOLIDE		22 953 563,730	25 933 898,298	-2 980 334,568	-11,49%
	PART DU GROUPE DANS LES RESULTATS MIS EN EQUIVALENCE		-16 260,503	55 539,312	-71 799,815	-129,28%
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		63 684 921,111	36 960 989,779	26 723 931,332	72,30%

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 01-01 au 31-12-2009

(Unité = En DT)

	NOTE	Année 31/12/2009	Année 31/12/2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		491933577,551	478948708,684
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-133131112,697	-129034427,742
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-264340978,938	-1092804,757
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-434781685,108	127296723,378
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		427254163,415	250075760,278
Titres de placements		-167833204,327	-35795513,279
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-166032663,379	-154176046,155
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		79249021,704	-12030589,946
Impôt sur le bénéfices		-23180041,775	-15454266,742
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-190862923,554	508737543,719
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2471695,839 0,000	2388325,356 0,000
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		-37418799,432	29091409,276
Acquisition \ cessions sur immobilisations		-46572658,239	-6682853,753
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-81519761,832	-35348819,121
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0,000	0,000
Emission d'emprunts		0,000	0,000
Remboursement d'emprunts		-29242173,107	-17492931,117
Augmentation \ diminution ressources spéciales		9669118,954	-5378428,676
Dividendes versés		-11646879,968	-11378862,637
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-31219934,121	-34250222,430
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-303602619,507	439138502,168
Liquidités et équivalents de liquidités au début de période		2123841730,951	1684703228,783
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	IX-5	1820239111,444	2123841730,951

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRETES AU 31-12-2009

NOTE N°I

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers consolidés du groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE N°II

REGLES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2009 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le code des sociétés commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, à la date de clôture, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1/ LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2/ LES METHODES DE CONSOLIDATION ADOPTEES

II-2-1/ La méthode de l'intégration globale :

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2-2/ La méthode de mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3/ LES RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés en totalité.

II-4/ LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5/ LE TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6/ L'ECART D'ACQUISITION DES TITRES

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition.

La durée d'amortissement qui est appliquée à partir de l'exercice 2002 est de vingt ans.

Le Good Will négatif est constaté en produit de l'exercice.

NOTE N°III**LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION.**

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe de la BIAT est composé comme suit :

III-1/ LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- ***Variation du périmètre de consolidation***

Au courant de l'exercice 2009, le périmètre de consolidation du groupe BIAT a subi les variations suivantes :

- L'entrée en consolidation de la société Via mobile,
- L'entrée en consolidation de la société Institut Tunis dauphine.

Suite à ces modifications intervenues durant l'exercice 2009, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

Dénomination	2009		2008	
	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux de Contrôle	Taux d'Intérêt
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Financière de Placement et Gestion – FPG-	99.93%	99.93%	99.93%	99.93%
BIAT Assets Management	98.40%	98.40%	98.40%	98.40%
SICAR Avenir	97.79%	97.79%	97.79%	97.79%
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	100.00%	99.99%	100.00%	99.97%
SICAF BIAT	100.00%	99.93%	100.00%	99.85%
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	99.97%	99.94%	99.97%	99.90%
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	43.51%	43.50%	43.51%	43.49%
Organisation et Service Informatique – OSI-	100.00%	99.95%	100.00%	99.90%
Société la PROTECTRICE	83.75%	83.71%	83.75%	83.67%
Assurances BIAT	45.13%	44.31%	45.13%	44.31%
Société FAIZA	42.31%	42.29%	42.31%	42.28%
SICAV Opportunity	55.16%	55.14%	56.60%	52.11%
SICAV Trésor	5.37%	4.72%	05.06%	04.92%
SICAV Prospérité	35.33%	35.33%	23.86%	23.86%
Société Générale de Placement – SGP-	100.00%	99.93%	100.00%	99.86%
Société TAAMIR	100.00%	99.93%	100.00%	99.86%
Société d'Informatique et de Management – SIM-	100.00%	99.93%	100.00%	99.86%
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	62.18%	57.13%	62.18%	57.12%
Société Palm Links Immobilière	50.00%	49.96%	50.00%	49.93%
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	22.22%	22.22%	22.22%	22.22%
Société Tanit International – STI-	67.30%	67.30%	67.30%	67.30%
Société Tunisie Titrisation	76.80%	67.87%	76.80%	67.87%
Société de pôle de compétitivité de Monastir - El FEJJA-	59.98%	59.98%	59.98%	59.98%
SICAV PATRIMOINE Obligataire	6.98%	6.43%	40.24%	9.66%
Fonds commun de créances –FCC 1-	37.65%	30.97%	43.30%	33.66%

société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	25.00%	25.00%	25.00%	25.00%
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	57.67%	57.06%	62.05%	61.19%
Fonds commun de créances –FCC 2-	48.52%	42.80	54.83%	44.81%
Société Touristique Sahara Palace –STPS-	100.00%	67.30%	100.00%	67.30%
Société de Promotion Touristique Mohamed V	83.33%	56.08%	83.33%	56.08%
Via mobile	25.68%	25.68%	Hors périmètre	
Institut Tunis dauphine	35.00%	35.00%	Hors périmètre	

III-2/ LES METHODES DE CONSOLIDATION

Dénomination	2009	2008
Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT-	Intégration globale	Intégration globale
Financière de Placement et Gestion – FPG-	Intégration globale	Intégration globale
BIAT Assets Management	Intégration globale	Intégration globale
SICAR Avenir	Intégration globale	Intégration globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement – CIAR-	Intégration globale	Intégration globale
SICAF BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie – SOPIAT-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique – SALLOUM-	Intégration globale	Intégration globale
Organisation et Service Informatique – OSI-	Intégration globale	Intégration globale
Société la PROTECTRICE	Intégration globale	Intégration globale
Assurances BIAT	Intégration globale	Intégration globale
Société FAIZA	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Opportunity	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Trésor	Intégration globale	Intégration globale
SICAV Prosperity	Intégration globale	Intégration globale
Société Générale de Placement – SGP-	Intégration globale	Intégration globale
Société TAAMIR	Intégration globale	Intégration globale
Société d'Informatique et de Management – SIM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Golf Sousse Monastir – GSM-	Intégration globale	Intégration globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration globale	Intégration globale
Banque d'Affaires de Tunisie – BAT-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Société Tanit International – STI-	Intégration globale	Intégration globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration globale	Intégration globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir - El FEJJA-	Intégration globale	Intégration globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 1-	Intégration globale	Intégration globale
société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels - STPI-	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions – FCP -	Intégration globale	Intégration globale
Fonds commun de créances –FCC 2-	Intégration globale	Intégration globale
Société Touristique Sahara Palace – STPS-	Intégration globale	Intégration globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration globale	Intégration globale
Via mobile	Mise en équivalence	Hors périmètre
Institut Tunis dauphine	Mise en équivalence	Hors périmètre

III-3/ LES PARTICIPATIONS DONT LE TAUX DE CONTROLE EST SUPERIEUR A 20 % ET NON RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Taux de Contrôle 2009	Taux de Contrôle 2008	Motifs d'exclusion du périmètre de consolidation
Société BLOW PACK	24.79%	28.85%	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT, le contrôle quasi exclusif est assuré par un autre groupe. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Tabarka Beach	30.00%	30.56 %	Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT, le contrôle quasi exclusif est assuré par un autre groupe
International Computer Système	30.00%	30.00 %	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT. - Société en liquidation judiciaire. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Médiprint	0	25.00 %	- Aucune influence notable n'est exercée par la BIAT, le contrôle quasi exclusif est assuré par un autre groupe. - La BIAT n'est pas un administrateur.
Société Goûts et Saveurs	33.33%	33.33%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société Système Informatique Tunisie	41.32%	41.32%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	28.57%	38.10%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société SATS	25.56%	25.56%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société ENGINEERING CHEMICAL INDUSTRIES	26.26%	32.94%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société COFINE INDUSTRIE	23.33%	23.33%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société EL HOUDA INTERNATIONALE	48.42%	48.42%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société CALL MED	24.82%	24.82%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Société Dunes SA	44.00 %	44.00 %	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
INOPLAST	37.07%	43.90%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
Le Privilège	44.19%	44.19%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
IMPRIMEDIA	34.25%	34.25%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
DINDOUX	33.13%	33.13%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
SOPRACO	47.91%	47.91%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
BI FOR DECIDE	49.00%	49.00%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
FINO	27.78%	27.78%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession
FISH COMPANY	39.90%	27.78%	Détention provisoire par la SICAR AVENIR dans le cadre d'un contrat de rétro cession

NOTE N°IV

LES ELEMENTS D'ACTIF DU BILAN

IV-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le poste « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 146 219 mD, contre 631 211 mD à la clôture de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 146.130 mD, de la Protectrice à concurrence de 8 mD et de la STI à concurrence de 77 mD.

IV-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires totalisent à la clôture de l'exercice 2009 un solde de 1 439 671 mD contre 1 103 104 mD au 31 Décembre 2008. Elles proviennent principalement de la BIAT à hauteur de 1 436 715 mD, de l'Assurance BIAT pour 887 mD, de la fejja à hauteur de 1 400 mD et de FPG à hauteur de 365 mD.

IV-3/ Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle qui s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 3 555 938 mD contre 3 043 089 mD à la clôture de l'exercice précédent, proviennent de la BIAT à concurrence de 3 494 500 mD, de la CIAR à hauteur de 2 632 mD, du Fonds commun de créances – FCC 1 - pour 24 528 mD et du Fonds commun de créances FCC 2 pour 33 898 mD et de la sopiat pour 377 mD.

IV-4/ Portefeuille titre commercial

Le volume du Portefeuille titre commercial qui est composé des titres de transaction et des titres de placement est passé d'une année à une autre de 930 215mD à 1 258 493 mD répartis par catégorie de titres comme suit :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
Titres de transaction	721 804	561 795
Titres de placement	536 689	368 420
Total	1 258 493	930 215

Ces titres sont détaillés par société consolidée comme suit :

SOCIETE	31/12/2009	31/12/2008
Titres de transaction	721 804	561 795
BIAT	606 897	433 686
SICAV PROSPERITY	310	-
FPG	2 180	2 180
ASSURANCE BIAT	38 466	36 676
SICAV TRESOR	64 745	79 821
SICAR AVENIR	2 376	3 087
SICAV OPPORTUNITY	363	1
BIAT ASSETS MANAGEMENT	1 489	1 321
TUNISIE TITRISATION	439	477
FCC 1	2 213	2 308
FCP	9	12
FCC 2	2 317	2 226
Titres de placement	536 689	368 420
BIAT	6 478	9 705
SICAV PROSPERITY	1 042	1 352
FPG	204	353
ASSURANCE BIAT	4 058	4 584
SICAV TRESOR	510 905	338 612
SICAV OPPORTUNITY	1 329	1 199
STI	-	1 010
SICAV PATRIMOINE	12 252	11 182
FCP	421	423
TOTAL	1 258 493	930 215

IV-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des titres mis en équivalence et des fonds gérés est passé de 65 080 mD en DÉCEMBRE 2008 à 104 822 mD en DÉCEMBRE 2009.

Ces titres sont détaillés ci après :

IV-5-1/ Titres d'investissement

Les titres d'investissements s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 6 410 mD contre 6 779 mD à la clôture de l'exercice précédent et proviennent totalement de la BIAT.

IV-5-2/ Titres de participation

Les titres de participation se détaillent comme suit :

SOCIETE	VALEUR BRUTE	DIVIDENDE A RECEVOIR	PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2009	VALEUR NETTE AU 31/12/2008
BIAT	71 616	15	20 209	51 422	25 407
TAAMIR	591		348	243	243
PROTECTRICE	1 000			1000	1 000
SGP	1 817		458	1 359	1 304
FAIZA	400			400	400
FPG	59			59	59
ASSURANCE BIAT	3 054			3 054	3 000
SICAR AVENIR	34 290	1	1 011	33 280	20 471
SICAV TRESOR	5 100			5 100	4 481
SICAF BIAT	22			22	22
TOTAL	117 949	16	22 026	95 939	56 387

IV-5-3/ Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se détaillent comme suit :

Sociétés	31/12/2009	31/12/2008
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	928	919
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	993	995
SOCIETE VIA MOBILE	190	HORS PERIMETRE
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	363	HORS PERIMETRE
Total	2 474	1 914

IV-6/ Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées s'élèvent au 31 décembre 2009 à 204 525 mD contre 180 257 mD à la clôture de l'exercice précédent.

IV-6-1/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisant à la clôture de l'exercice 2009 un solde de 3 139 mD contre 2 398 mD au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

SOCIETES	2009			VALEURS NETTES 2008
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	VALEURS NETTES	
BIAT	14 221	11 217	3 004	2 321
SIM	1	1	-	-
PROTECTRICE	138	93	45	12
SGP	1	1	-	
GSM	21	12	9	10
FPG	109	109		
ASSURANCES BIAT	825	808	17	2
CIAR	5	5	-	
SOPIAT	2	1	1	1
BIAT ASSETS MANAGEMENT	5	5	-	
STI	106	105	1	2
STSP	50	-	50	50
EL FEJJA	12	-	12	
Total	15 496	12 357	3 139	2 398

IV-6-2/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT	VALEURS NETTES 2009	VALEURS NETTES 2008
Immobilisations corporelles en cours	39 290		39 290	20 521
BIAT	15 340		15 340	8 909
GSM	91		91	80
SOPIAT	689		689	1 310
STI	846		846	-
EI FEJJA	9 369		9 369	124
SPTM V	12 955		12 955	10 098
Avances Immobilisations corporelles	1 507		1 507	499
BIAT	1 006		1 006	58
STSP	501		501	441
Immobilisations corporelles	284 731	130 576	154 155	149 905
BIAT	202 777	102 438	100 339	91 523
SIM	1	1	-	-
OSI	149	148	1	1
PROTECTRICE	950	427	523	464
SALLOUM	6	6	0	3 314
GSM	19 894	6 142	13 752	14 158
FPG	52	51	1	3
ASSURANCE BIAT	1 429	701	728	346
SICAR AVENIR	2	1	2	2
CIAR	121	67	54	25
SOPIAT	3 060	30	3 030	3 658
BIAT ASSETS MANAGEMENT	2	2	-	-
PALM LINKS IMMOBILIERE	18	9	9	14
STI	48 085	20 483	27 602	28 346
TUNISIE TITRISATION	1	1	-	-
EL FEJJA	208	64	144	93
STSP	7 952		7 952	7 957
STPM V	24	5	19	1
Total	325 528	130 576	194 952	170 925

IV-6-3/ Ecart d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition des titres se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETES	VALEUR BRUTE 2008	VARIATION 2009	VALEUR BRUTE 2009	CUMUL AMORTISSEMENT 2008	DOTATION 2009	CUMUL AMORTISSEMENT 2009	VALEUR NETTE 2009
<u>Titres détenus par la BIAT</u>	8 121	0	8.121	2.232	406	2 638	5 483
SALLOUM	171		171	34	9	43	128
GSM	881		881	308	44	352	529
FPG	16		16	5	1	6	9
ASSURANCE BIAT	86		86	29	4	33	52
SICAR AVENIR	95		95	19	5	24	71
SICAF BIAT	44		44	7	2	9	35
BAT	226	0	226	79	11	90	135
STI	6 541		6 541	1 744	327	2 071	4 469
STPI	12		12	1	1	2	10
SOPIAT	49		49	5	2	7	42
<u>Titres détenus par la SGP</u>	1.015		1.015	332	51	383	632
OSI	78	0	78	4	4	8	70
GSM	937		937	328	47	375	562
<u>Titres détenus par la SICAR AVENIR</u>	35	<17>	18	10	1	11	7
SICAF BIAT	35	<17>	18	10	1	11	7
<u>Titres détenus par la SICAF BIAT</u>	471	-	471	134	24	158	313
SIM	163		163	49	8	57	106
TAAMIR	131		131	39	7	46	85
PROTECTRICE	122		122	30	6	36	85
SGP	34		34	10	2	12	22
SOPIAT	21		21	5	1	6	15
Total Consolidé	9 641	<17>	9 624	2 708	482	3 189	6 435

IV-7/ Autres actifs

Les autres actifs du groupe BIAT totalisent au 31/12/2009 197 095 mD contre 182 193 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

SOCIETES	31/12/2009	31/12/2008
Compte d'attente et de régularisation	24 733	18 107
BIAT	19 971	14 783
ASSURANCE BIAT	3 508	1 368
PROTECTRICE	42	91
FAIZA	137	137
STI	25	1 582
SICAR AVENIR	623	
AUTRE	427	146
Créance pour dépôts auprès des cédantes	215	150
ASSURANCE BIAT	215	150
Créances nées d'opérations d'assurance	12 286	10 293
ASSURANCE BIAT	12 286	10 293
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 380	7 908
ASSURANCE BIAT	9 380	7 908
Autres actifs courants	150 481	145 735
BIAT	117 203	117 257
TAAMIR	2 527	2 638
OSI	730	736
ASSURANCE BIAT	9 437	6 274
SALLOUM	3 768	639
PROTECTRICE	1 667	917
SICAR AVENIR	546	982
SICAV TRESOR	335	199
FAIZA	321	321
GSM	834	837
PALM LINKS IMMOBILIERE	18	15
SOPIAT	82	380
STI	5 141	8 845
EL FEJJA	1 595	651
FCC 2	593	733
STSP	1 670	1 262
SPTM V	2 780	2 563
FPG	959	162
AUTRES	275	324
Total Consolidé	197 095	182 193

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre DÉCEMBRE 2008 et DÉCEMBRE 2009 un accroissement de 771 615 mD ou 12,58 % en passant de 6 135 149 mD à 6 906 764 mD.

NOTE V :**LES ELEMENTS DE PASSIF DU BILAN****V-1/ Banque centrale CCP et TGT**

Le poste «Banque centrale, CCP, et TGT » qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 1 916 mD contre 769 mD à la clôture de l'exercice précédent provient exclusivement de la BIAT.

V-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le poste «Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » totalise au 31 Décembre 2009 un solde de 106 632 mD contre 46 714 mD à la même date de l'exercice précédent. Il provient principalement de la BIAT à hauteur de 104 458 mD et de la STI à hauteur de 1 708 mD.

V-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Le poste «Dépôts et avoirs de la clientèle » totalise au 31 Décembre 2009 un solde de 5 213 156 mD contre 4 667 478 mD à la même date de l'exercice précédent. Il provient exclusivement de la BIAT.

V-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le poste «Emprunts et ressources spéciales » totalise au 31 Décembre 2009 un solde de 145 535 mD contre 158 658 mD à l'issue de l'exercice précédent. Il provient de la BIAT à concurrence de 143 197 mD et de la SICAR Avenir à hauteur de 2 296 md et de la STSP à hauteur de 42 md.

V-5/ Autres passifs

Les autres passifs du groupe BIAT totalisent au 31 décembre 2009 228 850 mD contre 204.132 mD à la clôture de l'exercice précédent. La contribution de chaque société s'analyse comme suit :

SOCIETES	31/12/2009	31/12/2008
<i>Provisions pour risque et charges</i>	29 461	27 564
BIAT	22 952	23 994
OSI	996	996
TAAMIR	137	181
FAIZA	137	137
GSM	889	857
SICAR AVENIR	373	780
ASSURANCE BIAT	150	-
STI	3 726	462
AUTRES	101	157
<i>Provisions techniques</i>	68 609	52 553
ASSURANCE BIAT	68 609	52 553
<i>Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires</i>	4 771	4 488
ASSURANCE BIAT	4 771	4 488
<i>Dettes nées d'opérations d'assurances</i>	7 379	7 442
ASSURANCE BIAT	7 379	7 442
<i>Compte d'attente & de régularisation</i>	69 572	58 104
BIAT	67 234	55 650
FCC 1	215	322
FCC 2	252	338
EL FEJJA	320	0
SICAR AVENIR	93	0
PALM LINKS IMMOBILIERE	4	1
OSI	5	6
CIAR	5	23
FPG	132	101
SICAV TRESOR	4	9
TAAMIR	5	7
TUNISIE TITRISATION	11	38
STI	1 247	932
SOPIAT	2	606
AUTRES	43	71
<i>Autres passifs courants</i>	49 057	53 981
BIAT	33 249	41 239
GSM	101	40
ASSURANCE BIAT	279	2 218
EL FEJJA	8 183	0
STI	5 088	0
AUTRES	2 157	10 484
Total Consolidé	228 850	204 132

NOTE VI : LES INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

SOCIETE	PART DES MINORITAIRES DANS LES RESERVES CONSOLIDEES		PART DES MINORITAIRES DANS LES RESULTATS CONSOLIDES	
	2009	2008	2009	2008
TAAMIR	0	-2	0	2
PROTECTRICE	87	112	-265	-61
SALLOUM	2 153	2 260	-11	0
SGP	1	2	0	0
SICAV Prosperity	962	1 579	32	68
Ste FAIZA	399	401	-1	-1
GSM	-466	147	-362	-328
FPG	2	2	0	0
ASSURANCE BIAT	6 551	6 143	-278	1 439
SICAV Trésor	599 770	495 235	24 332	22 603
SICAR Avenir	496	500	8	-9
CIAR				
SOPIAT	1	1		
SICAV Opportunity	726	770	24	33
BIAT Assets Management	9	9	-11	-3
SICAF BIAT	1	2		
PALM LINKS IMMOBILIERE	173	174	-7	-9
STI	12 704	13 894	-2 638	-647
TUNISIE TITRISATION	119	118	-47	-49
EL FEJJA	6 003	3 202	-118	
SICAV PATRIMOINE	10 169	6 479	485	462
FCC 1	15 123	18 367	841	1 096
Fond commun de placement	177	159	5	6
FCC 2	16 829	18 525	1 015	1 333
STSP				
STPM V	2 000	2 000	-50	
TOTAL	673 989	570 078	22 954	25 934

NOTE VII : LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Les capitaux propres consolidés sont passés de 461.387mD au 31 décembre 2008 à 513 732 mD au 31 Décembre 2009.

Ils sont détaillés comme suit :

NOTE VII - 1 : LES RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées se détaillent au 31 décembre 2009 et 2008, par société consolidée comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
BIAT	272 102	250.392
SIM	-43	-25
OSI	-179	-278
TAAMIR	100	-978
LA PROTECTRICE	1 656	1.276
SALLOUM	-107	-12
SGP	2 194	1.693
SICAV PROSPERITY	4	-16
FAIZA	-249	-247
GSM	-2 723	-1.736
FPG	250	117
ASSURANCE BIAT	1 254	698
SICAV TRESOR	-6	-197
SICAR AVENIR	-580	5
CIAR	868	313
SOPIAT	-228	-82
SICAV OPPORTINUTY	-7	-4
BIAT ASSETS MANAGEMENT	836	635
SICAF BIAT	2 192	1.830
PALM LINKS IMMOBILIERE	61	34
BAT	78	42
EL FEJJA	-	-
STI	2 167	578
TUNISIE TITRISATION	51	56
SICAV PATRIMOINE	97	41
FCC 1	115	171
STPI	4	6
FCP	31	-8
FCC 2	109	122
TOTAL	280 047	254 426

Société consolidée	Méth conso	Capitaux propres		Elimination titres	Ajustement EA positif	Ajustement EA négatif	Ecritures de retraitement intra-groupe			Amort EA	Impôt différé	Part des minoritaires	Total
		Capital	Réserves				Dividendes	Provisions	Plus value interne				
BIAT	Mère		260 810	-			-	13 065			- 1 773		272 102
SIM	IG	823	- 364	- 578	163		-		- 45	- 49	7		- 43
OSI	IG	20	- 242	- 23	78	- 44	-		- 3	40	- 5		- 179
TAAMIR	IG	5 088	- 446	- 4 656	131		-	17		- 39	5		100
PROTECTRICE	IG	40	497	- 891	122	- 80	2 012			50	- 7	- 87	1 656
SALLOUM	IG	4 000	- 190	- 1 903	171	- 9	-			- 26	3	- 2 153	- 107
SGP	IG	9 041	601	- 9 757	34		633	1 652		- 10	1	- 1	2 194
PROSPERITY	IG	1 487	-	- 542			21					- 962	4
FAIZA	IG	1 280	- 588	- 542			-					- 399	- 249
G S M	IG	6 500	- 6 823	- 4 134	1 818		-			- 637	86	467	- 2 723
FPG	IG	3 000	249	- 2 998	16	- 79	-			74	- 10	- 2	250
ASS BIAT	IG	10 000	1 911	- 4 607	86	- 79	451			50	- 7	- 6 551	1 254
TRESOR	IG	633 974	-	- 36 574			2 364					- 599 770	- 6
AVENIR	IG	23 000	369	- 22 599	95	- 76	-		- 922	57	- 8	- 496	- 580
CIAR	IG	1 000	293	- 1 017		- 39	597			39	- 5		868
SOPIAT	IG	5 000	- 272	- 5 016	70		-			- 10	1	- 1	- 228
OPPORTUNITY	IG	1 742	-	- 1 058			35					- 726	- 7
ASSET	IG	500	74	- 492			763					- 9	836
SICAF BIAT	IG	19 000	91	- 19 009	61	- 162	955	1 174		96	- 13	- 1	2 192
Links	IG	200	146	- 110		- 15	-			15	- 2	- 173	61
BAT	ME		870	- 1 000	226		50			- 79	11		78
S T I	IG	60 000	- 21 926	- 28 300	6 541	- 5 261	-	778		3 517	- 477	- 12 705	2 167
TN TIT	IG	500	9	- 384		- 15	46			15	- 1	- 119	51
FEJJA	IG	15 000	-	- 8 997			-					- 6 003	-
SICAV OBLIG	IG	11 978	-	- 1 869			157					- 10 169	97
FCC1	IG	24 857	539	- 10 158			-					- 15 123	115
STPI	ME		993	- 1 000	12		-			- 1			4
FCP	IG	419	-	- 218			8					- 178	31
FCC 2	IG	34 897	473	- 18 432			-					- 16 829	109
STSP	IG	8 000	-	- 8 000			-						-
SPTM	IG	12 000	-	- 10 000			-					- 2 000	-
Total consolidé		893 346	237 074	- 204 864	9 624	- 5 859	8 092	16 686	- 970	3 102	- 2 194	- 673 990	280 047

Les réserves des sociétés consolidées s'élevant au 31 décembre 2009 à 237 074 mD se détaillent ainsi :

SOCIETES CONSOLIDEES	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESERVE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	RESERVE DE REEVALUATION	RESULTAT REPORTE	AUTRES RESERVES	TOTAL RESERVES
BIAT	14 818	141 760	42 012		10 463	51 757	260 810
SIM					-364		-364
OSI	2		80		-324		-242
TAAMIR					-446		-446
PROTECTRICE	4				493		497
SALLOUM					-190		-190
SGP	220				381		601
FAIZA	4				-592		-588
GSM				8 413	-15 236		-6 823
FPG	35				214		249
ASSURANCE BIAT	1 888				23		1 911
SICAR AVENIR	200				169		369
CIAR	100		193				293
SOPIAT					-272		-272
BIAT ASSETS MANAGEMENT	50				1	22	74
SICAF BIAT	87				4		91
PALM LINKS IMMOBILIERE	24				121		146
BAT							870 ⁽¹⁾
STI				21 111	-43 037		-21 926
TUNISIE TITRISATION	9				1		9
FCC 1					539		539
STPI							993 ⁽¹⁾
FCC2					473		473
TOTAL	17 441	141 760	42 285	29 524	-47 578	51 779	237 074

⁽¹⁾ Ces montants représentent la part du groupe dans les capitaux propres individuels des sociétés consolidées par mise en équivalence

La contribution de la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 97.16 %.

Ces réserves se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Société Mère : BIAT	272 102	250 392
Sociétés consolidées par intégration globale	7 863	3 986
Sociétés consolidées par mise en équivalence	82	48
TOTAL	<u>280 047</u>	<u>254 426</u>

La contribution du secteur financier, y compris la BIAT dans les réserves consolidées du Groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 100.43 %

Ces réserves se présentent par secteur d'activité comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2009	%	31/12/2008	%
<i>Secteur financier</i>	281 244	100.43%	257 166	101.08%
Banques	272 180	97.19%	250 434	98.43%
Assurances	2 910	1.04%	1 974	0.78%
OPCVM	88	0.03%	-176	-0.07%
Stes d'investissement	1 612	0.58%	1 835	0.72%
Fonds commun de créances	224	0.08%	293	0.12%
Gestion et intermédiation en bourse	3 362	1.20%	2 493	0.98%
Stes de recouvrement	868	0.31%	313	0.12%
<i>Secteur tourisme</i>	-495	-0.18%	-1 371	-0.54%
<i>Secteur immobilier</i>	-480	-0.17%	-1 072	-0.42%
<i>Secteur de service</i>	-222	-0.08%	-297	-0.12%
Total	280 047		254 426	

NOTE VII - 2 : RESULTAT CONSOLIDE

La contribution de chaque société consolidée dans le résultat consolidé du groupe s'analyse entre 2009 et 2008 comme suit :

Société consolidée	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Société Mère : BIAT	65 991	30 419
SIM	-10	- 23
OSI	-45	107
TAAMIR	9	1 129
PROTECTRICE	-206	- 315
SALLOUM	-15	- 6
SGP	42	- 18
SICAV PROSPERITY	16	21
FAIZA	-	- 1
GSM	-645	- 517
FPG	313	16
ASSURANCE BIAT	735	1 142
SICAV TRESOR	1 331	1 170
SICAR AVENIR	404	- 416
CIAR	362	596
SOPIAT	297	- 236
SICAV OPPORTUNITY	30	36
BIAT ASSETS MANAGEMENT	-213	- 155
SICAF BIAT	1	17
PALM LINKS IMMOBILIERE	-8	5
BAT	49	48
STI	-5 713	2 348
TUNISIE TITRISATION	-15	- 103
EL FEJJA	-177	-
SICAV PATRIMOINE	34	49
FCC1	377	556
STPI	-1	-
FCP	7	9
FCC2	760	1 082
STPM V	50	-
INSTITUT DAUPHINE	-75	-
TOTAL	<u>63 685</u>	<u>36 961</u>

Société consolidée	Méth conso	Résultat social	Ecritures de retraitement intra-groupe					Impôt différé	Résultat des Stes ME	Résultat après retraitement	Amt EA	EI amt EA	Part des minoritaires	Résultat consolidé
			IG Réciproques	Provisions	Dividendes	Plus value interne	Autres							
BIAT	Mère	60 091	5 890	6 541	- 4 855			-1 676		65 991				65 991
SIM	IG	16	-		- 19					- 3	- 8	1		- 10
OSI	IG	- 21	- 21		-					- 42	- 4	1		- 45
TAAMIR	IG	67	23		- 75					15	- 7	1		9
PROTECTRICE	IG	2 311	- 3 848		- 93			1 163		- 467	- 6	1	266	- 206
SALLOUM	IG	- 17	-		- 2					- 19	- 8	1	11	- 15
SGP	IG	980	- 4		- 932					44	- 2			42
PROSPERITY	IG	49	3		- 4					48			- 32	16
FAIZA	IG	- 1	-		-					- 1			1	-
G S M	IG	- 1 669	741		-					- 928	- 91	12	362	- 645
FPG	IG	395	- 59		- 22					314	- 1			313
ASS BIAT	IG	2 084	- 2 447		- 137			960		460	- 4	1	278	735
TRESOR	IG	27 485	- 1 669		- 152					25 664			- 24 333	1 331
AVENIR	IG	925	- 247		- 286			25		417	- 5	1	- 9	404
CIAR	IG	361	1		-					362				362
SOPIAT	IG	423	- 62		- 7	- 63		9		300	- 3			297
OPPORTUNITY	IG	45	9		-					54			- 24	30
ASSET	IG	946	- 1 659		- 10			499		- 224			11	- 213
SICAF BIAT	IG	1 489	- 89		- 1 440					- 40	47	- 6		1
Links	IG	- 4	-		- 11					- 15			7	- 8
BAT	ME	-	-		-				59	59	- 11	1		49
S T I	IG	- 9 100	856	222	- 46					- 8 068	- 327	44	2 638	- 5 713
TN TIT	IG	120	- 264		- 1			83		- 62			47	- 15
FEJJA	IG	-	- 295		-					- 295			118	- 177
SICAV OBLIG	IG	459	60		-					519			- 485	34
FCC1	IG	22	1 196		-					1 218			- 841	377
STPI	ME	-	-		-					-	- 1			- 1
FCP	IG	10	1		-					11			- 4	7
FCC 2	IG	6	1 769		-					1 775			- 1 015	760
SPTM	IG	-	115		-		- 115			-			50	50
T DAUPHINE	ME	-	-		-				- 75	- 75				- 75
Total consolidé		87 472	-	6 763	- 8 092	- 63	-115	1063	- 16	87 012	431	58	- 22 954	63 685

Ces résultats se présentent par méthode de consolidation comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Société Mère : BIAT	65 991	30 419
Sociétés consolidées par intégration globale	-2 279	6.494
Sociétés consolidées par mise en équivalence	-27	48
TOTAL	63 685	36 961

La contribution des résultats consolidés par secteur d'activité se présente comme suit :

SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2009	%	31/12/2008	%
Secteur financier	70 018	109.94%	34.153	92.40%
Banques	66 040	103.70 %	30 467	86.37%
Assurances	529	0.83 %	827	1.75%
OPCVM	1 411	2.22 %	1 276	2.70%
Stes d'investissement	405	0.64 %	-400	-0.85%
Fonds commun des créances	1 137	1.79 %	1 638	3.47%
Gestion et intermédiation en bourse	134	0.21 %	-251	-0.53%
Stes de recouvrement	362	0.57 %	596	1.26%
Secteur tourisme	-6 316	-9,92	1 836	3.78%
Secteur immobilier	113	0,18	888	1.87%
Secteur de service	-130	-0,20	84	0.18%
Total	63 685	100%	36 961	100%

CONTRIBUTION DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE DANS LES CAPITAUX PROPRES :

- PART DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2009	2008	2009	2008
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22.22%	22.22%	-130	-136
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25.00%	25.00%	-7	-6
TOTAL 1			-137	-142
Ajustement des réserves consolidées par les traitements des écarts d'acquisitions et des dividendes			220	190
TOTAL 2			83	48

- PART DANS LE RESULTAT

NOM DE LA SOCIETE	% D'INTERET		PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	
	2009	2008	2009	2008
Banque d'Affaires de Tunisie « BAT »	22.22%	22.22%	59	56
Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels « STPI »	25.00%	25.00%	-	-
Institut Tunis DAUPHINE	35.00%	-	-75	-
TOTAL 1			-16	56
Amortissement des écarts d'acquisition et effet d'impôt y relatif			-11	-8
TOTAL 2			-27	48

NOTE IX :**LES ELEMENTS DE L'ETAT DE RESULTAT****IX -1/ Intérêts et revenus assimilés**

Le poste «Intérêts et revenus assimilés» qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 265 239 mD contre 278 432 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE AU 31 12 2009	TOTAL CONSOLIDE AU 31 12 2008
BIAT	261 190	-905	260 285	271 824
PROTECTRICE	23	-23	-	-
FPG	41	-41	-	12
ASSURANCE BIAT	180	-179	1	14
CIAR	172	-67	105	96
FCC 1	2 049	-1	2 048	2 870
FCC 2	2 800		2 800	3 616
SOPIAT	62	-62	-	
EL FEJJA	294	-294	-	
SICAF BIAT	3	-3	-	
Total	266 814	-1 575	265 239	278 432

IX -2/ Commissions sur opérations d'assurance (en produits)

Le poste «Commissions (en produits) sur opérations d'assurance» qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 34 014 mD contre 30 144mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'Assurance BIAT.

IX -3/ Commissions sur opérations bancaires (en produits)

Ces commissions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2009	2008
BIAT	53 861	-2 046	51 815	49 742
PROTECTRICE	5 336	-3 833	1 503	1 290
FPG	589	-5	584	387
TOTAL	59 786	-5 884	53 902	51 419

IX -4/ Gains sur portefeuille titre commercial

Ces gains se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2009	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2009	2008
BIAT	63 447	-777	62 670	58 765
TAAMIR	38	-38	0	802
SICAV PROSPERITY	67	-5	62	101
FPG	150	-	150	150
ASSURANCE BIAT	3 144	-384	2 760	2 364
SICAV TRESOR	31 434	-5 514	25 920	24 736
SICAR AVENIR	597	-5	591	367
SICAV OPPORTUNITY	71	-5	66	83
BIAT ASSETS MANAGEMENTS	101	-	101	60
SICAF BIAT	107	-84	23	28
STI	199	-	199	31
TUNISIE TITRISATION	32	-	32	36
SICAV PATRIMOINE	564	-9	555	534
FCC 1	125	-	125	143
FCP	13	-	13	17
FCC 2	125	-	125	141
AUTRES	1	-	1	-35
TOTAL	100 215	-6 821	93 394	88 323

IX -5/ Revenus du portefeuille d'investissement

Ces revenus se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL AU 31/12/2009	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2009	2008
BIAT	6 483	-5 903	580	1 322
SIM	19	-19	-	-
PROTECTRICE	88	-88	-	-
SGP	956	-937	19	21
ASSURANCE BIAT	141	-141	-	23
SICAR AVENIR	871	-286	585	314
SOPIAT	9	-7	2	2
BIAT ASSETS MANAGEMENTS	10	-10	-	-
SICAF BIAT	1 443	-1 442	1	-
PALM LINKS IMMOBILIERE	6	-6	-	-
AUTRES	129	854	983	-5
TOTAL	10 155	-7 985	2 170	1 677

IX -6/ Intérêts encourus et charges assimilées

Le poste «Intérêts encourus et charges assimilées» qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 115 745 mD contre 125.020 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT comme l'indique le tableau suivant :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE
BIAT	118 255	-4 929	113 326
OSI	10	-9	1
GSM	735	-735	-
ASSURANCE BIAT	132	-	132
STI	1 098	-856	242
FCC 1	1 835	-955	880
FCC 2	2 405	-1 446	959
FEJJA	204	-	204
AUTRES	21	-20	1
TOTAL	124 695	-8 950	115 745

IX -7/ Sinistres payés sur opérations d'assurances

Le poste «Sinistres payés sur opérations d'assurances» qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 15 845 mD contre 9 519 mD à la même date de l'exercice précédent, provient exclusivement de l'ASSURANCE BIAT.

IX -8/ Commissions encourues sur opérations bancaires

Le poste «Commissions encourues sur opérations bancaires» qui s'élève au 31 Décembre 2009 à 3 927 mD contre 3 784 mD à l'issue de l'exercice précédent, provient principalement de la BIAT à concurrence de 3.816 mD, de l'ASSURANCE BIAT à hauteur de 3 md et de la STI à hauteur de 98 mD.

IX -9/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2009	31/12/2008
BIAT	-36 794	-75 737
TAAMIR	43	234
PROTECTRICE	4	
ASSURANCE BIAT	-14 217	-13 553
SICAR AVENIR	406	-750
CIAR	1 199	1 370
SOPIAT	-	120
STI	-995	-91
EL FEJJA	32	
FCC 1	-49	-77
TOTAL	-50 371	-88 484

IX -10/ Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ces dotations aux provisions se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2009	31/12/2008
BIAT	3 857	-1 527
SIM	-2	-15
SGP	39	
FPG	159	-31
SICAR AVENIR	-778	-243
CIAR	20	137
SICAF BIAT	42	69
LINKS	-	15
STI	476	6 523
FCC1	30	
TOTAL	3 843	4 928

IX -11/ Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2009	2008
BIAT	2 763	-115	2 649	2 675
OSI	33	-30	3	547
TAAMIR	120	-	120	808
GSM	553	-	553	758
FPG	62	-62	-	4
SICAR AVENIR	302	-283	19	47
PALM LINKS IMMOBILIERE	1	-	1	24
SOPIAT	2 723	-63	2 660	
BIAT ASSETS MANAGEMENTS	1 662	-1 659	3	5
STI	25 514	-	25 514	31 339
TUNISIE TITRISATION	265	-265	-	
AUTRES	18	-1	17	1
TOTAL	34 016	-2 478	31 538	36 208

IX -12/ Frais de personnel

Les frais de personnel se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	31/12/2009	31/12/2008
BIAT	103 543	94 871
OSI	6	330
TAAMIR	5	9
PROTECTRICE	1 023	784
SGP	8	8
GSM	534	585
FPG	431	441
ASSURANCE BIAT	2 251	1 943
SICAR AVENIR	36	43
CIAR	486	454
SOPIAT	144	139
BIAT ASSETS MANAGEMENT	392	262
SICAF BIAT	18	5
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	1	23
STI	8 933	9 224
TUNISIE TITRISATION	46	50
EL FEJJA	56	-
SPTS	15	-
TOTAL	117 928	109 171

IX -13/ Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	SOCIAL	INCIDENCE DES RETRAITEMENTS INTRA GROUPE	TOTAL CONSOLIDE	
			2009	2008
BIAT	31 334	-700	30 634	28 048
OSI	38		38	52
TAAMIR	204	-60	144	708
PROTECTRICE	885	-5	880	837
GSM	349		349	384
ASSURANCE BIAT	3 070	-65	3 005	1 975
SICAV TRESOR	3 949	-2 729	1 220	964
SICAR AVENIR	267	-40	227	53
CIAR	308	-56	252	256
SOPIAT	2 172		2 172	78
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	5		5	7
STI	19 807		19 807	22 375
TUNISIE TITRISATION	78	-1	77	212
SICAV OBLIGATAIRE	105	-69	36	23
FCC 1	299	-242	57	70
FCC 2	392	-324	68	80
AUTRES	313	-24	289	118
TOTAL	63 576	-4 314	59 259	56 240

IX -14/ Dotations aux amortissements

Ces dotations aux amortissements se détaillent par société comme suit :

Société	31/12/2009	31/12/2008
BIAT	14 900	14 492
TAAMIR	-	9
PROTECTRICE	219	125
GSM	597	528
FPG	1	3
ASSURANCE BIAT	326	308
CIAR	9	6
SOPIAT	21	10
BIAT ASSETS MANAGEMENT	1	1
PALM LINKS IMMOBILIÈRE	5	5
STI	3 878	1 716
Autres	29	-
AMORTISSEMENTS ECARTS D'ACQUISITION	481	482
TOTAL	20 467	17 685

IX -15/ Impôts sur les Sociétés

Les impôts sur les sociétés se détaillent par société comme suit :

SOCIETE	IS DES SOCIETES CONSOLIDEES	EFFET D'IMPOT DIFFERE			TOTAL CONSOLIDE	
		RETRAIT IG R	RETRAIT PROVISION & + VALUE	Amort goodwill & imp badwill en résultat	2009	2008
BIAT	9 431	-799	-877		11 107	14.069
OSI	-			1	-1	48
PROTECTRICE	1 001	1 163		1	-163	-86
ASSURANCE BIAT	1 346	960		1	386	1.940
CIAR	221	-			221	292
BIAT ASSETS MANAGEMENT	406	499			-93	-62
SICAR AVENIR	106	25		1	80	
T TITRISATION	55	83			-28	
SOPIAT	32	4	4	1	23	
STI	29	-		44	-15	
SICAF BIAT	13	-		-6	19	51
AUTRES	4	2		15	-13	1.442
TOTAL	12 644	1 937	-873	58	11 523	17 694

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE « BIAT »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6.906.764 milles dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 63.685 milles dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous n'avons pas audité les états financiers des sociétés et organismes faisant partie du périmètre de consolidation autres que ceux de la société mère, la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT ». Pour la validation des états financiers de ces sociétés et organismes, nous nous sommes basés sur les rapports des confrères commissaires aux comptes, à l'exception des rapports des sociétés suivantes qui n'étaient pas disponibles à la date de rédaction du présent rapport :

- Société TANIT International « S.T.I ».
- Institut Tunis Dauphine.
- Société « SALLOUM ».
- Société « VIA MOBILE ».
- Société « S.P.T.M ».
- Société « FAIZA ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, et compte tenu de la limitation prévue dans le paragraphe précédent, les états financiers consolidés du Groupe « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 12 Mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ORGA-AUDIT

Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR

Fayçal DERBEL